

**NEF**

# **Panorama sectoriel de la relation formation-emploi**

**Une exploitation des portraits  
statistiques de branche**

*Dominique Fournié, Christophe Guitton*

**NOTES  
EMPLOI  
FORMATION**

**31**

**juillet 2008**

**C**éreq

## Déjà parus

■ ***L'intégration des jeunes opérateurs chez PSA Peugeot Citroën. Contextes sociétaux, effets de sites et identités au travail***

Nathalie Moncel, Emmanuel Sulzer (éditeurs)  
NEF 22, juillet 2006

■ ***Le développement des compétences dans le travail temporaire en France. Approches et dispositif***

Martine Möbus  
NEF 23, septembre 2006

■ ***Une approche de l'intégration des jeunes dans l'entreprise***

Henri Eckert  
NEF 24, octobre 2006

■ ***La reconnaissance des compétences dans la téléphonie sanitaire et sociale***

Guillaume Delignières  
NEF 25, avril 2007

■ ***Le congé individuel de formation en Île-de-France : qui s'en empare et à quelles fins ?***

Alexandra d'Agostino et Martine Möbus  
NEF 26, juin 2007

■ ***Décrire les métiers. Les savoir-faire de différents métiers du bâtiment et leur évolution***

Paul Kalck, avec la participation de Christian Marquette  
NEF 27, janvier 2008

■ ***Étudier l'insertion des étudiants***

Nathalie Beaupère, Jean-François Giret  
NEF 28, juin 2008

■ ***Le pilotage de l'orientation tout au long de la vie. Le sens des réformes***

Isabelle Borrás, en collaboration avec Thierry Berthet, Étienne Campens, Claudine Romani  
NEF 29, juillet 2008

■ ***Les choix d'orientation à l'épreuve de l'emploi***

Isabelle Borrás, Agnès Legay, Claudine Romani  
NEF 30, juillet 2008

La liste complète des NEF parues peut être consultée  
sur le site internet du Céreq

**[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)**

La collection Notes Emploi Formation regroupe des textes qui présentent des résultats d'études réalisées dans le cadre des activités du Céreq et de son réseau. Elle propose des analyses récentes sur les diverses dimensions de la relation entre formation et emploi. Ces notes, éventuellement amendées et enrichies, pourront être ultérieurement publiées sur d'autres supports.

## Synthèse

Cette NEF présente les principales tendances d'évolution de la relation formation-emploi dans les grands secteurs de l'économie (industrie, construction, services) au cours de la période récente. Les données tirées des portraits statistiques de branche (PSB) du Céreq mettent en évidence un processus de « montée en qualification » généralisée des emplois et des actifs sur la période couverte par les PSB (1994-2006). Cette expression désigne un double processus d'augmentation du niveau de qualification des emplois, mesuré à partir de la catégorie socioprofessionnelle (CS), et d'élévation du niveau de qualification des individus, mesuré à partir du niveau de diplôme des actifs occupés.

La montée en qualification des emplois est le produit des transformations de l'économie : recul de l'emploi non qualifié, à l'exception notable des services, stabilité de l'emploi qualifié, progression des catégories supérieures (professions intermédiaires, ingénieurs, cadres et professions libérales). La montée en qualification des individus résulte pour sa part d'un processus de nature sociologique de « hausse d'éducation » : allongement de la durée moyenne des études, élévation des niveaux de diplôme entre les années 1960 et le milieu des années 1990. Les deux phénomènes sont en partie distincts et, surtout, ne se déroulent pas selon les mêmes temporalités. Les effets de la diffusion de la hausse d'éducation au sein de l'économie se poursuivent au cours de la période récente et l'élévation des niveaux de diplôme s'opère à un rythme plus rapide que l'accroissement du niveau de qualification des emplois. Sur la période 1994-2006, il en résulte une déformation par le haut de la structure des qualifications que l'on observe dans tous les secteurs d'activité, les entreprises recrutant à des niveaux de diplôme toujours plus élevés quelle que soit la catégorie d'emplois, d'ouvriers à cadres.

Le constat est encore plus net lorsque l'on compare, pour l'année la plus récente (2006), la génération des moins de 30 ans (jeunes) et celle des 50 ans et plus (seniors). Non seulement les niveaux de diplôme des jeunes sont beaucoup plus élevés que ceux des seniors, quelle que soit la catégorie d'emploi ; mais surtout, d'une génération à l'autre, on observe une modification de la norme des qualifications, entendue au sens statistique comme le niveau de diplôme le plus fréquent pour une catégorie d'emploi donnée (catégorie modale). La modification des normes de qualification est générale et se vérifie pour toutes les catégories socioprofessionnelles et dans tous les secteurs d'activité. Symptôme des bouleversements qui affectent en profondeur le fonctionnement du marché du travail et les représentations sociales de la qualification et de la compétence, elle produit des effets en cascade sur l'insertion et les perspectives d'évolution professionnelle des jeunes qui sortent de formation initiale.

### AUTEURS

Dominique Fournié, Céreq.

Christophe Guitton, Céreq.





## Sommaire

Introduction .....	5
1. Les termes de la relation formation-emploi dans l'industrie, la construction et les services .....	8
1.1. Les structures de qualification des emplois .....	8
1.2. Les structures de diplôme des actifs occupés .....	14
1.3. Quelle correspondance sectorielle entre formations et emplois ? .....	19
2. Le curseur de la qualification se déplace vers le haut .....	24
2.1. Le niveau de qualification des emplois augmente, le niveau de diplôme des actifs s'élève.....	24
2.2. les emplois sont alimentés à des niveaux de diplôme toujours plus élevés..	27
2.3. Les structures de qualifications se déforment par le haut.....	29
3. Les normes de qualification se transforment .....	35
3.1. Extension, déplacement, glissement des normes de qualification selon les catégories socioprofessionnelles.....	35
3.2. Transformation, réévaluation, éclatement des normes de qualification selon les secteurs d'activité .....	38
3.3. Des effets en cascade sur les perspectives professionnelles des jeunes sortants de formation initiale.....	43
Conclusion .....	45
Références bibliographiques.....	47
Annexe 1 – Évolutions sectorielles et intrasectorielles de l'emploi entre 1994 et 2006 .....	49
Annexe 2 – Définition et mesure de l'emploi non qualifié dans les services.	53
Annexe 3 – Part des actifs occupés non diplômés parmi les jeunes et les seniors.....	56
Annexe 4 – La nomenclature PSB. Détail et correspondance avec les codes NAF .....	58



## Introduction

Les données présentées ici sont tirées des portraits statistiques de branche (PSB) réalisés par le Céreq à partir de différentes sources statistiques publiques (voir encadré n°1). Ces données mettent en évidence un processus de « montée en qualification » généralisée des emplois et des actifs sur la période couverte par les PSB (1994-2006). L'objectif que nous poursuivons est d'explicitier ce processus et d'en analyser les déterminants.

Le premier chapitre pose les termes de la relation formation emploi dans les grands secteurs de l'économie (industrie, construction, services). Il présente, pour l'année la plus récente (2006), les structures d'emplois par niveaux de qualification, puis les structures de population active occupée par niveaux de diplôme, avant de les mettre en regard, pour introduire la question de la correspondance sectorielle entre formations et emplois. Qu'il s'agisse de la structure de qualification des emplois ou de la structure de diplôme des actifs occupés, un seul indicateur est mobilisé à chaque fois (catégorie socioprofessionnelle (CS), niveau de diplôme), ce qui autorise un traitement par grands secteurs d'activité (industrie, construction, tertiaire), mais également à un niveau plus détaillé de la nomenclature des PSB, celui des secteurs d'activité (voir annexe 4).

Le deuxième chapitre traite de l'évolution de la relation formation emploi entre 1994 et 2006. L'exploitation des mêmes indicateurs (CS, niveau de diplôme) à ces deux dates met en évidence, d'une part que le niveau de qualification des emplois augmente, d'autre part que le niveau de diplôme des actifs occupés s'élève, enfin que la seconde évolution se produisant à un rythme plus rapide que la première, les emplois sont alimentés à des niveaux de diplôme toujours plus élevés. Le croisement des deux variables d'analyse (CS, niveau de diplôme) permet ensuite de mesurer l'impact de ces évolutions sur les structures de qualifications. Ainsi, entre 1994 et 2006, on observe une déformation par le haut de la structure des qualifications dans l'ensemble des grands secteurs (industrie, construction, services), ainsi que dans les quelques secteurs où les effectifs sont suffisamment nombreux pour autoriser ce croisement statistique (métallurgie, commerce de détail, services opérationnels aux entreprises, santé et action sociale).

Le troisième chapitre revient sur la dernière année disponible (2006) pour procéder à une comparaison intergénérationnelle des termes de la relation formation emploi. La comparaison, sur une même année, entre les moins de trente ans (jeunes) et les cinquante ans et plus (seniors) accentue les constats opérés au chapitre précédent pour l'ensemble de la population active occupée, tous âges confondus : quelle que soit la catégorie d'emplois, d'ouvriers à cadres, les jeunes actifs occupés ont des niveaux de diplôme sans commune mesure avec ceux de leurs aînés. On observe une modification de la norme des qualifications, entendue au sens statistique comme le niveau de diplôme le plus fréquent pour une catégorie d'emploi donnée (catégorie modale). Ce constat est général, même si les transformations des normes de qualification prennent des formes et une ampleur différentes selon les catégories socioprofessionnelles, les grands secteurs d'activité (industrie, construction, services) et les secteurs (métallurgie, commerce de détail, services opérationnels aux entreprises, santé et action sociale), le croisement de trois variables (CS, diplôme et âge) ne permettant pas de descendre à un niveau sectoriel plus fin.

 **AVERTISSEMENT**

Nous utilisons le terme « qualification » dans une acception à la fois très générale (qualification des emplois, qualification individuelle) et restreinte puisque nous ne traitons pas – volontairement – de sa dimension salariale. Le propos de cette NEF est de poser les termes de la relation formation-emploi à partir d'une entrée sectorielle, ce qui constitue un objectif en soi. Le choix des variables sur lesquelles repose ce travail (la catégorie socioprofessionnelle pour la qualification des emplois, le niveau de diplôme pour la qualification individuelle) sont des catégories d'analyse connues et utilisées notamment par les acteurs de branches<sup>1</sup>. Aborder la dimension salariale de la qualification nécessite d'intégrer des critères relatifs au déroulement des carrières ou encore au genre. La prise en compte de la dimension salariale de la qualification, dans le prolongement de l'analyse sectorielle de la relation formation-emploi, fera l'objet de développements spécifiques ultérieurs.

Les chiffres présentés dans cette NEF sont issus d'une exploitation *ad hoc* des portraits statistiques de branche (voir encadré n°1) et plus particulièrement des enquêtes Emploi de l'Insee. Compte tenu du niveau de détail de certains traitements, pour des raisons de fiabilité statistique, les données portent sur le cumul de trois enquêtes successives : les enquêtes 1994, 1995 et 1996 pour la période d'observation la plus ancienne (1994-1996) et les enquêtes 2004, 2005 et 2006 pour la période la plus récente (2004-2006). Pour des raisons de commodité de lecture des tableaux et graphiques, seuls figurent dans la suite du texte les dates qui bornent la période (1994 et 2006).

---

<sup>1</sup> La présente NEF s'inscrit dans le prolongement d'une communication sur les grandes tendances d'évolution de la relation formation-emploi dans l'industrie, la construction et les services (Fournié et Guitton 2008) présentée en introduction d'une table ronde réunissant des représentants de l'État et des organisations professionnelles de ces différents secteurs d'activité. Cette table ronde a été organisée à l'occasion de la première Biennale formation-emploi-travail qui s'est tenue à Paris le 11 octobre 2007. Les actes de cette rencontre sont disponibles dans la collection RELIEF du Céreq (2008).



## Encadré 1

### LES PORTRAITS STATISTIQUES DE BRANCHE (PSB)

#### Finalité du dispositif

Les PSB ont pour vocation d'outiller les acteurs de la politique contractuelle, pouvoirs publics et partenaires sociaux, engagés dans une démarche d'analyse sectorielle de l'emploi, des qualifications et de la gestion des ressources humaines.

#### Sources

Les PSB reposent sur la réalisation d'une base de données sectorielles à partir de la mobilisation de données statistiques jusqu'à présent dispersées au sein de l'appareil public. Dix sources sont utilisées :

- **INSEE** : enquêtes emplois, DADS, statistiques d'entreprises (FICUS), démographie des entreprises, créations d'entreprises (SINE) ;
- **DARES** : mouvements de main-d'œuvre (DMMO-EMMO), intérim (exploitation des fichiers UNEDIC de déclarations mensuelles des agences d'intérim) ;
- **UNEDIC** : statistiques annuelles de l'emploi salarié ;
- **Céreq** : enquêtes « Génération », déclarations fiscales 24-83 sur la formation continue.

#### Indicateurs

Une centaine d'indicateurs ont été retenus pour élaborer les portraits statistiques de branche. Ils sont structurés autour de trois grands thèmes :

- **Caractéristiques de l'appareil productif et indicateurs économiques** : effectifs salariés, établissements employeurs, implantation régionale, démographie des entreprises, taille des entreprises, ratios économiques et financiers.
- **Caractéristiques et usages de la main-d'œuvre** : catégories socioprofessionnelles (CS), familles professionnelles (FAP), âge, sexe, niveau de diplôme des actifs occupés, formes d'emploi, salaires, formation continue.
- **Renouvellement de la main-d'œuvre et insertion des jeunes** : ancienneté dans l'entreprise, turn-over, entrées et sorties par statut d'emploi, situation antérieure des actifs occupés, insertion professionnelle des jeunes.

En outre, les indicateurs relatifs aux caractéristiques et usages de la main-d'œuvre font l'objet de trois zooms, selon la catégorie socioprofessionnelle, le genre et l'âge.

#### Nomenclature (voir le détail dans l'annexe 4)

Construite à partir de la nomenclature d'activité française de l'INSEE à son niveau le plus détaillé (NAF 700), la nomenclature des PSB est structurée selon deux niveaux emboîtés :

- **un niveau en 24 secteurs**, qui couvre presque toutes les activités de l'industrie, de la construction et des services (le taux de couverture est proche de 95 % des salariés du secteur privé au sens de l'UNEDIC) ;
- **un niveau plus fin en 72 sous-secteurs** qui visent approcher au mieux le périmètre d'activité des branches professionnelles au sens des conventions collectives. Pour des raisons de fiabilité statistique, ne sont retenus que les sous-secteurs numériquement les plus importants : le taux de couverture est ici de 85 % des effectifs salariés du secteur privé.

Par ailleurs, des portraits « Ensemble de l'industrie » et « Ensemble des services » permettent de disposer de données de référence pour les secteurs et sous-secteurs industriels et tertiaires.

Les PSB sont actualisés chaque année en septembre. L'actualisation porte à la fois sur les sources, les indicateurs et la nomenclature.

# 1 | Les termes de la relation formation-emploi dans l'industrie, la construction et les services

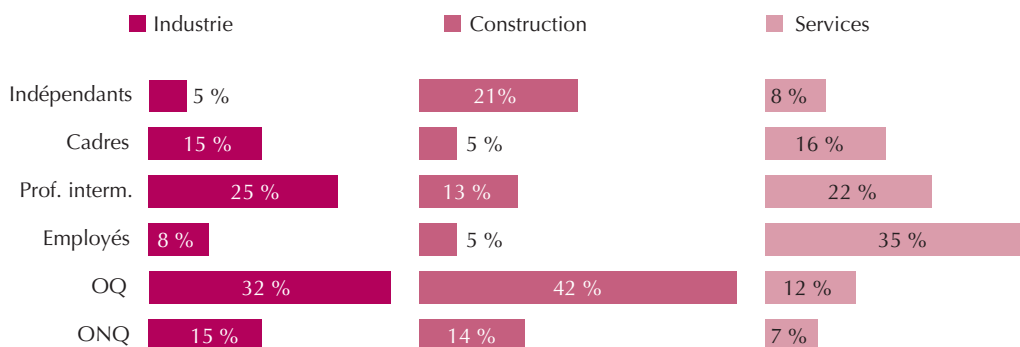
Cette première partie a pour objectif d'introduire l'analyse sectorielle de la relation formation-emploi, en envisageant successivement chacun de ses termes. L'emploi est abordé à partir de la catégorie socioprofessionnelle. On compare les structures de qualification des emplois dans l'industrie, la construction et les services mais également, au sein de chacun de ces grands secteurs, entre les différents secteurs qui les composent<sup>2</sup>. La formation est appréhendée à partir du niveau de diplôme initial des actifs occupés. De manière symétrique, on procède à la comparaison intersectorielle et intra-sectorielle des structures de population active occupée dans l'industrie, la construction et les services. Enfin, la question névralgique de la « relation » formation-emploi est abordée, ou plus exactement introduite, par la mise en perspective, pour les différents secteurs, de la structure des emplois par catégories socioprofessionnelles (CS) et de la structure des actifs occupés par niveau de diplôme. Il en résulte que le degré de correspondance entre les formations et les emplois varie considérablement selon les secteurs.

## 1.1. LES STRUCTURES DE QUALIFICATION DES EMPLOIS

### Comparaisons intersectorielles

Graphique 1

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DANS LES GRANDS SECTEURS EN 2006 (EN %)



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006. Exploitation : Céreq, PSB. Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

<sup>2</sup> Pour des données de cadrage sur l'emploi dans les grands secteurs et les secteurs qui les composent, se reporter à l'annexe 1.

## Encadré 2

### EMPLOYÉS QUALIFIÉS ET EMPLOYÉS NON QUALIFIÉS

La question d'un découpage du groupe des employés selon un critère de qualification est doublement justifiée : d'une part, le nombre d'employés s'est considérablement accru au cours de la dernière décennie, pour l'essentiel dans les services (+33 %) ; d'autre part, la distinction entre employés qualifiés et non qualifiés enrichit considérablement l'analyse sectorielle de la relation formation-emploi. Plusieurs travaux récents proposent une définition de la qualification chez les employés parmi lesquels ceux de Guillaume Burnod et Alain Chenu (2001) et ceux d'Olivier Chardon (2001). Succinctement, l'approche proposée par G. Burnod et A. Chenu repose principalement sur des critères de salaire horaire et d'âge de fin d'études, tandis que celle privilégiée par O. Chardon repose sur un critère de correspondance entre la spécialité de formation des personnes et la profession exercée (voir annexe 2). Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi de retenir la définition proposée par G. Burnod et A. Chenu, en l'adaptant à la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), dans la mesure où cette définition est cohérente avec les catégorisations habituellement opérées par les classifications contenues dans les conventions collectives de branches.

Les structures de qualification diffèrent logiquement d'un secteur à l'autre. Le secteur de la construction présente un profil spécifique, très différent de ceux de l'industrie et des services, eux-mêmes relativement comparables, en dehors de la distinction ouvriers-employés (graphique 1). Dans l'industrie et la construction, la catégorie dominante est en effet celle des ouvriers, et plus particulièrement des ouvriers qualifiés. Dans les services, c'est bien évidemment celles des employés, étant entendu qu'à son niveau le plus agrégé, la nomenclature des catégories socioprofessionnelles ne distingue pas entre employés qualifiés et non qualifiés (voir encadré n°2). Les professions intermédiaires et les cadres sont en proportion comparable dans l'industrie et les services, au contraire de la construction où ces catégories sont peu développées, tandis que les indépendants (artisans et chefs d'entreprise en particulier) ont un poids sans comparaison avec l'industrie et les services.

Le tableau 1 présente la structure des emplois par niveau de qualification mesurée à partir de la catégorie socioprofessionnelle et les effectifs correspondants.

Tableau 1

**RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DÉTAILLÉE DANS LES GRANDS SECTEURS EN 2006**

	Ensemble (y c. l'agriculture)		Industrie		Construction		Services	
<b>Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise</b>	<b>2 146 000</b>	<b>11 %</b>	<b>195 000</b>	<b>5 %</b>	<b>339 000</b>	<b>21 %</b>	<b>979 000</b>	<b>8 %</b>
<b>Cadres et professions libérales, dont :</b>	<b>2 757 000</b>	<b>14 %</b>	<b>589 000</b>	<b>15 %</b>	<b>71 000</b>	<b>4 %</b>	<b>2 083 000</b>	<b>16 %</b>
<i>Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises</i>	<i>1 043 000</i>	<i>5 %</i>	<i>146 000</i>	<i>4 %</i>	<i>18 000</i>	<i>1 %</i>	<i>873 000</i>	<i>7 %</i>
<i>Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises</i>	<i>1 002 000</i>	<i>5 %</i>	<i>392 000</i>	<i>10 %</i>	<i>52 000</i>	<i>3 %</i>	<i>553 000</i>	<i>4 %</i>
<i>Autres cadres et professions libérales</i>	<i>712 000</i>	<i>4 %</i>	<i>50 000</i>	<i>1 %</i>	<i>1 000</i>	<i>0 %</i>	<i>658 000</i>	<i>5 %</i>
<b>Professions intermédiaires, dont :</b>	<b>4 142 000</b>	<b>21 %</b>	<b>1 019 000</b>	<b>25 %</b>	<b>211 000</b>	<b>13 %</b>	<b>2 872 000</b>	<b>22 %</b>
<i>Prof. intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise</i>	<i>1 726 000</i>	<i>9 %</i>	<i>299 000</i>	<i>7 %</i>	<i>40 000</i>	<i>3 %</i>	<i>1 374 000</i>	<i>11 %</i>
<i>Techniciens</i>	<i>955 000</i>	<i>5 %</i>	<i>435 000</i>	<i>11 %</i>	<i>67 000</i>	<i>4 %</i>	<i>442 000</i>	<i>3 %</i>
<i>Contremaîtres, agents de maîtrise</i>	<i>539 000</i>	<i>3 %</i>	<i>248 000</i>	<i>6 %</i>	<i>103 000</i>	<i>6 %</i>	<i>177 000</i>	<i>1 %</i>
<i>Autres professions intermédiaires</i>	<i>922 000</i>	<i>4 %</i>	<i>38 000</i>	<i>1 %</i>	<i>1 000</i>	<i>0 %</i>	<i>880 000</i>	<i>7 %</i>
<b>Employés qualifiés</b>	<b>2 038 000</b>	<b>10 %</b>	<b>211 000</b>	<b>5 %</b>	<b>78 000</b>	<b>5 %</b>	<b>1 725 000</b>	<b>13 %</b>
<b>Employés non qualifiés</b>	<b>3 003 000</b>	<b>15 %</b>	<b>122 000</b>	<b>3 %</b>	<b>4 000</b>	<b>0 %</b>	<b>2 867 000</b>	<b>22 %</b>
<b>Ouvriers qualifiés</b>	<b>3 549 000</b>	<b>18 %</b>	<b>1 292 000</b>	<b>32 %</b>	<b>660 000</b>	<b>42 %</b>	<b>1 542 000</b>	<b>12 %</b>
<b>Ouvriers non qualifiés</b>	<b>1 900 000</b>	<b>10 %</b>	<b>605 000</b>	<b>15 %</b>	<b>224 000</b>	<b>14 %</b>	<b>882 000</b>	<b>7 %</b>
<b>Ensemble</b>	<b>19 535 000</b>	<b>100 %</b>	<b>4 033 000</b>	<b>100 %</b>	<b>1 586 000</b>	<b>100 %</b>	<b>12 950 000</b>	<b>100 %</b>

Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (*hors salariés de la fonction publique*).

Au bas de l'échelle des qualifications, c'est bien évidemment l'opposition entre ouvriers et employés qui structure la distinction entre l'industrie et la construction, d'un côté, les services de l'autre. L'industrie et la construction se caractérisent logiquement par une forte proportion d'ouvriers (un emploi sur deux), plus souvent qualifiés dans la construction (trois OQ pour un ONQ) que dans l'industrie (deux OQ pour un ONQ). L'opposition doit cependant être relativisée, dans la mesure où la catégorie ouvrière n'est pas absente des services, loin de là (un emploi sur cinq), et la part des employés (un emploi sur trois) moindre que celle des ouvriers dans l'industrie et la construction.

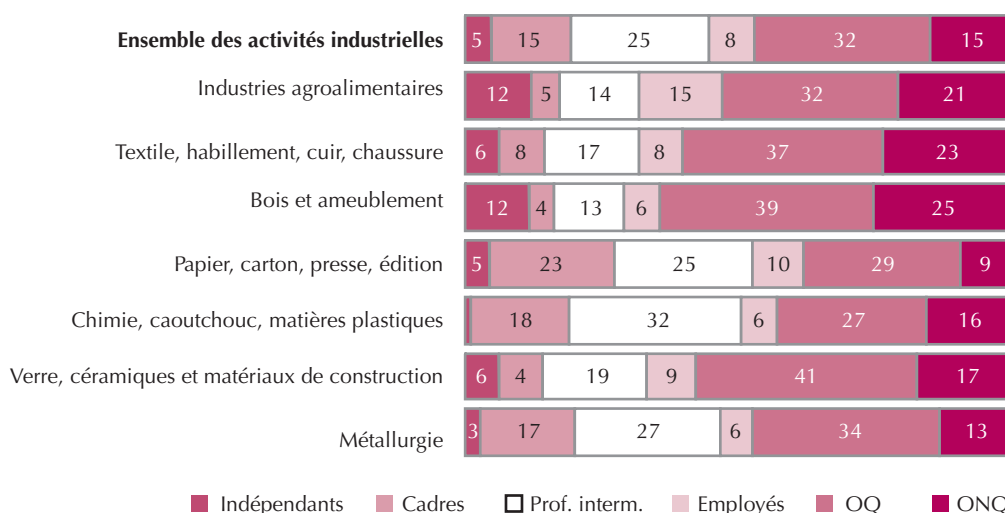
À l'autre extrémité, la situation des ingénieurs et cadres et des professions intermédiaires rapproche l'industrie et les services. Leurs parts respectives sont comparables et leur ventilation conforme à la logique : les ingénieurs et cadres techniques, ainsi que les techniciens, dominent dans l'industrie ; symétriquement, les cadres administratifs et commerciaux, ainsi que les professions intermédiaires, administratives et commerciales des entreprises (PIACE) dominent dans les services. La construction se trouve dans une situation très différente, caractérisée simultanément par la part réduite des professions intermédiaires, et plus encore des ingénieurs et cadres, et par le poids des indépendants (artisans et chefs d'entreprise), ce qui s'explique principalement par l'importance des TPE dans le secteur (59 % des entreprises du bâtiment).

### Variations intra-sectorielles

Au sein de l'industrie (graphique 2), les structures de qualification varient principalement en raison du poids de la catégorie ouvrière et de sa structure. Dans trois secteurs, la catégorie ouvrière représente près de deux emplois sur trois, dans les quatre autres,

Graphique 2

#### RÉPARTITION DES ACTIFS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS EN 2006 (EN %)



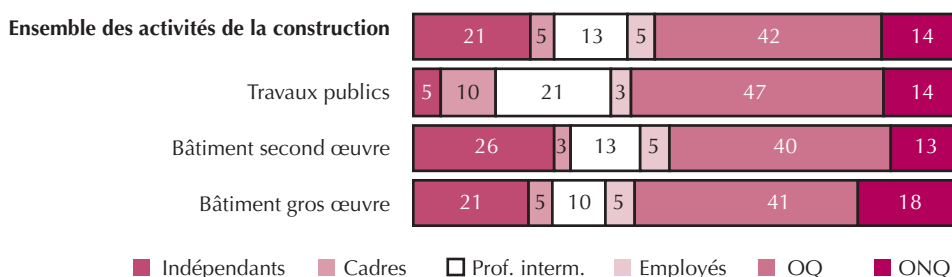
Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006. Exploitation : Céreq, PSB. Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

entre un et deux sur trois. Les secteurs qui ont le plus d'ouvriers sont aussi ceux qui ont le plus d'ouvriers non qualifiés, à l'exception du secteur « Verre, céramiques, matériaux de construction ». Selon les secteurs, le nombre d'ouvriers qualifiés pour un ouvrier non qualifié est compris entre 1,5 dans le textile et 2,7 dans la métallurgie. Le poids des catégories supérieures (ingénieurs et cadres, professions intermédiaires) varie de manière importante (du simple au double). Les secteurs qui ont le moins de professions intermédiaires, d'ingénieurs et cadres, et le plus d'indépendants sont ceux qui ont le plus de petites et moyennes entreprises (35 % de TPE dans le secteur bois et ameublement, 33 % dans l'industrie agroalimentaire).

La construction (graphique 3) se caractérise par une tendance à la requalification des emplois ouvriers, particulièrement marquée dans les travaux publics, au point que les classifications de branche du secteur ont abandonné la distinction entre ouvriers qualifiés et non qualifiés au profit d'une typologie distinguant plusieurs niveaux de qualification ouvrière.

Graphique 3

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION EN 2006 (EN %)



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006. Exploitation : Céreq, PSB. Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

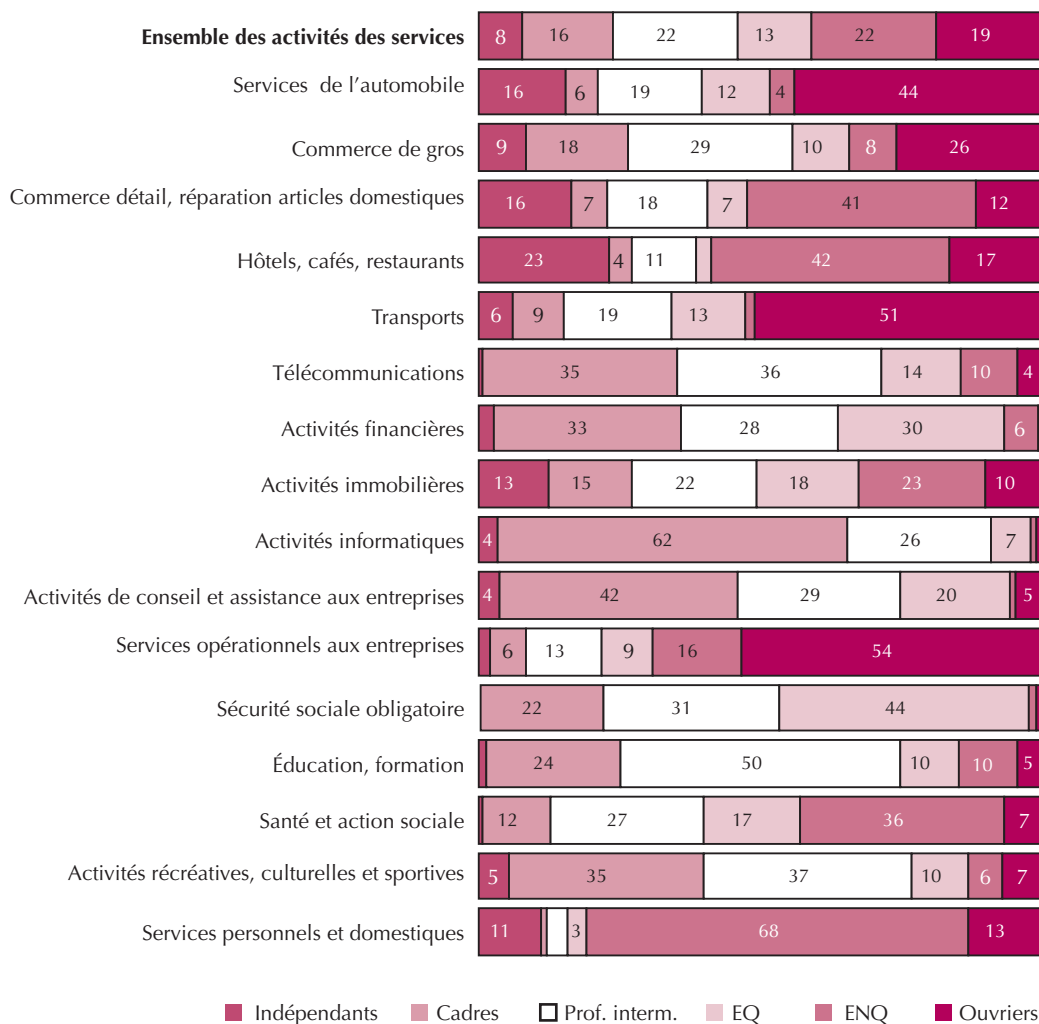
Ceci étant, c'est la structure des catégories supérieures qui différencie véritablement les trois secteurs de la construction. Sur ce point, le secteur des travaux publics s'oppose aux secteurs du bâtiment (gros œuvre et second œuvre). Composé d'entreprises de grande taille, ce secteur dispose à la fois de professions intermédiaires et d'ingénieurs et cadres en nombre très largement supérieur aux deux autres secteurs caractérisés, eux, par le poids des indépendants (artisans et chefs d'entreprise).

Dans les services (graphique 4), la moyenne « tous secteurs » fait apparaître un effacement relatif de la hiérarchie des qualifications, avec une distribution relativement équilibrée entre les différentes catégories socio-professionnelles. Mais ce constat ne s'applique plus à aucun des seize secteurs de services. La caractéristique du secteur tertiaire est en effet une totale hétérogénéité intra-sectorielle des structures de qualifications.

Plus qu'un critère de taille d'entreprise, c'est la nature des activités de services qui explique cette hétérogénéité. Ainsi, aux deux extrêmes du spectre, les secteurs des services personnels et domestiques (plus de deux tiers d'employés non qualifiés) et des activités informatiques (deux tiers ingénieurs et cadres, un tiers professions intermédiaires) présentent des structures de qualifications pratiquement inversées.

Graphique 4

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DANS LES SECTEURS DES SERVICES EN 2006 (EN %)



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006. Exploitation : Céreq, PSB. Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Dans les secteurs de main-d'œuvre, les employés sont de loin la catégorie la plus nombreuse et ils sont massivement non qualifiés (services personnels et domestiques, hôtellerie-restauration, commerce de détail, santé et action sociale). Inversement, dans les secteurs de services à forte valeur ajoutée, la part des employés est réduite et ces derniers sont généralement qualifiés (conseil aux entreprises, activités informatiques, activités financières).

Les professions intermédiaires sont particulièrement représentées dans deux ensembles de secteurs : télécoms, informatique, finance, conseil aux entreprises, d'une part, éducation-formation, loisirs-animation, d'autre part. Dans le premier cas, le poids des professions intermédiaires s'explique par l'importance numérique des techniciens et des commerciaux ;

dans le second par le classement d'un certain nombre de métiers (formateur, éducateur animateur...) dans les professions intermédiaires et non dans la catégorie cadres.

Dans certains secteurs, la faible proportion de cadres est associée à une forte proportion d'indépendants, en raison d'un effet taille d'entreprises (hôtels cafés restaurants, réparation automobile, commerce de détail). À l'inverse, dans les secteurs qui occupent un nombre important de cadres, l'explication tient à l'importance de la population d'ingénieurs (télécoms, activités informatiques) et/ou à la diffusion du statut cadre (activités financières, conseil aux entreprises, loisirs-animation).

## 1.2. Les structures de diplôme des actifs occupés

Nous nous intéressons maintenant à la qualification des individus en emploi, mesurée à partir de leur niveau de diplôme (encadré n°3). Comme dans la partie précédente, nous observons d'abord les disparités entre les grands secteurs de l'économie, puis les disparités intra-sectorielles. Mais nous apportons également un éclairage spécifique sur la question de l'âge (comparaison jeunes/seniors) compte tenu de la très grande sensibilité des structures d'actifs occupés par niveau de diplôme à cet indicateur.

### Comparaisons intersectorielles et intergénérationnelles

Les deux graphiques qui suivent présentent la structure des diplômes dans l'industrie, la construction et les services, respectivement pour l'ensemble des actifs occupés (graphique 5) et en comparaison seniors/jeunes (graphique 6). Dans les deux cas, on somme les parts respectives des niveaux infra bac (V et VI) et supra bac (IV, III, I-II), ce qui permet de mesurer l'hétérogénéité des structures de qualification des actifs occupés.

Sur l'ensemble de la population active occupée, tous âges confondus, le ratio infra bac/supra bac est de l'ordre de 50/50 dans les services, de 60/40 dans l'industrie et de 80/20 dans la construction (graphique 5). Le même ratio, calculé pour les jeunes et pour les seniors, est révélateur de la hausse d'éducation intervenue au fil des générations, quel que soit le secteur considéré (graphique 6). La situation la plus contrastée est celle des services, avec un ratio de 65/35 pour les seniors et un ratio – quasiment inverse – de 37/63 pour les jeunes. La situation de l'industrie est intermédiaire, avec respectivement 77/23 pour les seniors et 43/57 pour les jeunes. La construction est une nouvelle fois atypique, avec un écart relativement faible entre la situation des seniors (90/10) et celle des jeunes (70/30).

#### Encadré 3

##### NIVEAUX DE DIPLÔME

La qualification des individus en emploi est mesurée par leur diplôme le plus élevé obtenu en formation initiale.

Les diplômes sont regroupés par niveaux définis comme suit :

Niveaux I-II : diplôme de niveau bac+3 ou plus

Niveau III : diplôme de niveau bac+2

Niveau IV : baccalauréat ou équivalent

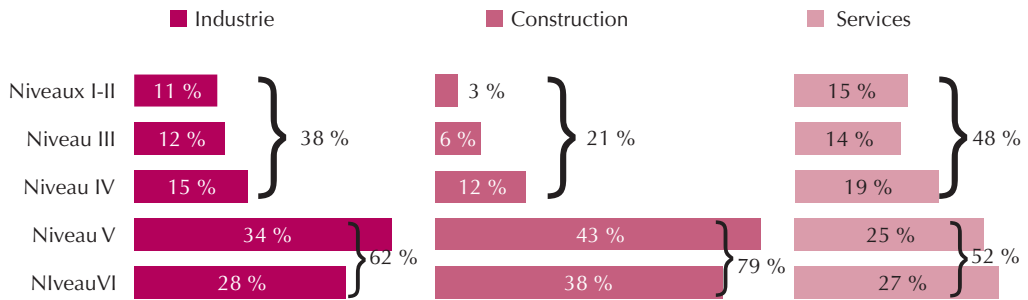
Niveau V : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau

Niveau VI : aucun diplôme autre que CEP, BEPC ou brevet des collèges



Graphique 5

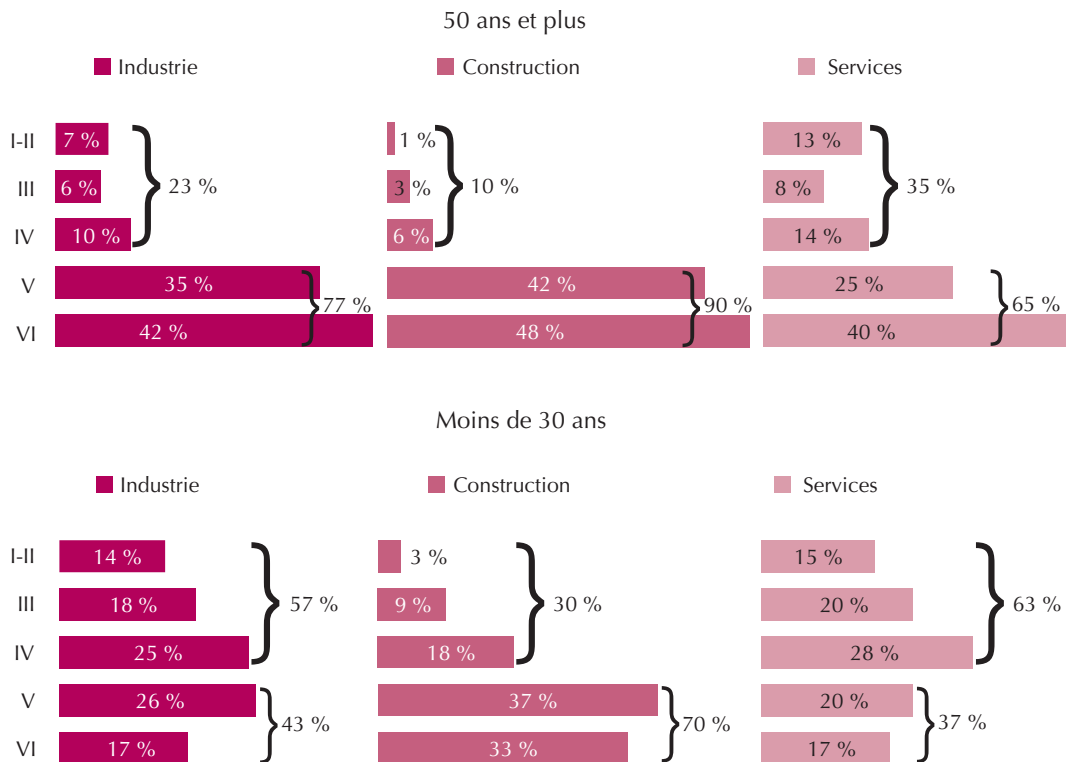
RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME DANS LES GRANDS SECTEURS EN 2006, TOUS ÂGES (EN %)



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006. Exploitation : Céreq, PSB. Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Graphique 6

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME ET TRANCHES D'ÂGE (SENIORS ET JEUNES) DANS LES GRANDS SECTEURS EN 2006, TOUS ÂGES (EN %)



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006. Exploitation : Céreq, PSB. Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Ces données peuvent être interprétées en fonction de deux paramètres. Le premier est relatif à la diffusion de la hausse d'éducation au sein de l'économie, fortement différenciée selon les secteurs. Les effets de la hausse d'éducation jouent à plein dans le secteur des services, puisque le rapport infra bac/supra bac s'inverse d'une génération à l'autre, les jeunes étant massivement titulaires d'un diplôme de niveau bac et plus. Cet effet s'observe également dans l'industrie, mais de façon moins marquée. En revanche, la construction profite peu de la hausse d'éducation, dans la mesure où les jeunes actifs de niveau infra bac y demeurent très largement majoritaires.

Le second paramètre renvoie bien évidemment à la structure des emplois par niveaux de qualification, que reflètent en partie les structures d'actifs par niveaux de diplôme (cf. point 1.1). Ce constat vaut pour chacun des trois grands secteurs d'activité. Pour autant, la construction présente une nouvelle fois une spécificité tenant au faible poids des professions intermédiaires et des cadres, alimentés en règle générale à partir des niveaux supra bac, et par la part importante des indépendants (artisans et chefs d'entreprise principalement), alimentés pour l'essentiel dans ce secteur par la promotion et/ou le changement de statut d'actifs expérimentés de niveaux infra-bac.

Le tableau 2 donne les effectifs et la structure des actifs occupés par niveaux de diplôme détaillé dans les trois secteurs.

Tableau 2

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAU DE DIPLÔME DÉTAILLÉ DANS LES GRANDS SECTEURS EN 2006

	Ensemble (y c. l'agriculture)		Industrie		Construction		Services	
<b>Niveau I-II, dont :</b>	<b>2 448 000</b>	<b>13 %</b>	<b>434 000</b>	<b>11 %</b>	<b>45 000</b>	<b>3 %</b>	<b>1 939 000</b>	<b>15 %</b>
2e ou 3e cycle univ.	1 596 000	9 %	206 000	5 %	22 000	1 %	1 353 000	10 %
Grande Ecole, Ecole d'ingénieurs	852 000	4 %	227 000	6 %	23 000	2 %	586 000	5 %
<b>Niveau III, dont :</b>	<b>2 552 000</b>	<b>13 %</b>	<b>492 000</b>	<b>12 %</b>	<b>101 000</b>	<b>6 %</b>	<b>1 871 000</b>	<b>14 %</b>
1er cycle universitaire	188 000	1 %	22 000	1 %	4 000	0 %	157 000	1 %
BTS, DUT	2 045 000	10 %	463 000	11 %	96 000	6 %	1 407 000	11 %
Paramédical ou social (niveau bac+2)	319 000	2 %	6 000	0 %	0	0 %	307 000	2 %
<b>Niveau IV, dont :</b>	<b>3 335 000</b>	<b>17 %</b>	<b>587 000</b>	<b>15 %</b>	<b>185 000</b>	<b>12 %</b>	<b>2 400 000</b>	<b>19 %</b>
Bac général	1 368 000	7 %	187 000	5 %	49 000	3 %	1 097 000	8 %
Bac technologique, Bac pro ou équivalents	1 967 000	10 %	400 000	10 %	136 000	9 %	1 303 000	10 %
<b>Niveau V, dont :</b>	<b>5 652 000</b>	<b>29 %</b>	<b>1 384 000</b>	<b>34 %</b>	<b>685 000</b>	<b>43 %</b>	<b>3 245 000</b>	<b>25 %</b>
CAP	3 449 000	18 %	914 000	23 %	499 000	31 %	1 908 000	15 %
BEP	2 034 000	10 %	453 000	11 %	173 000	11 %	1 236 000	10 %
Autres diplômes niv. V	169 000	1 %	17 000	0 %	13 000	1 %	101 000	1 %
<b>Niveau VI, dont :</b>	<b>5 551 000</b>	<b>28 %</b>	<b>1 136 000</b>	<b>28 %</b>	<b>571 000</b>	<b>36 %</b>	<b>3 496 000</b>	<b>27 %</b>
BEPC seul	1 436 000	7 %	266 000	6 %	100 000	6 %	1 006 000	8 %
CEP	1 032 000	5 %	234 000	6 %	91 000	6 %	603 000	5 %
Aucun diplôme	3 083 000	16 %	637 000	16 %	379 000	24 %	1 887 000	15 %
<b>Ensemble</b>	<b>19 538 000</b>	<b>100 %</b>	<b>4 033 000</b>	<b>100 %</b>	<b>1 587 000</b>	<b>100 %</b>	<b>12 952 000</b>	<b>100 %</b>

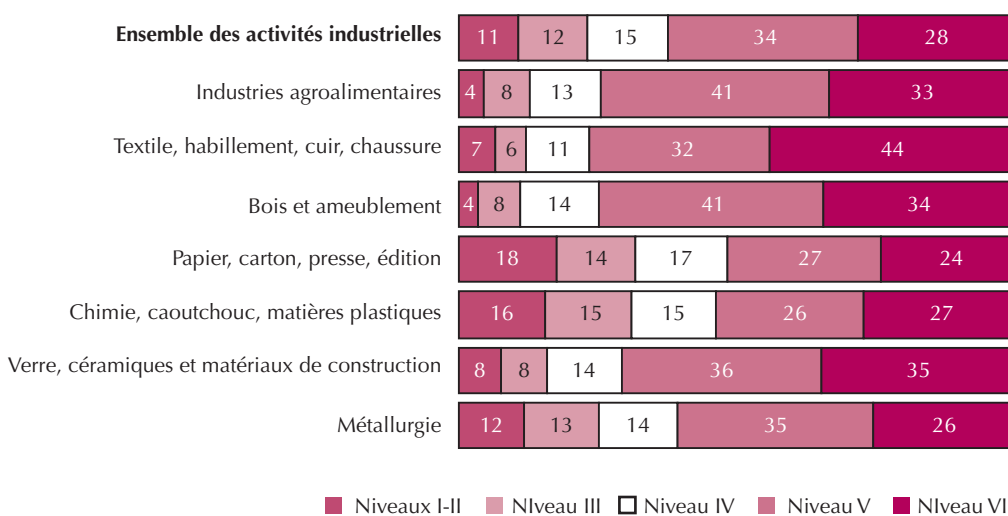
Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

## Variations intra-sectorielles

Dans l'industrie (graphique 7), le ratio infra bac/supra bac est particulièrement déséquilibré dans les secteurs du textile (76/24), du bois et ameublement, des industries agroalimentaires (75/25) et du verre (74/26). Ces secteurs sont également ceux dans lesquels la catégorie ouvrière est la plus représentée. Dans la chimie (56/44) et le secteur papier, carton, presse, édition (54/46), plus homogènes du point de vue de la distribution de la population active occupée par catégorie socioprofessionnelle, les parts respectives des actifs de niveau infra bac se rapprochent de celles des actifs de niveau supra bac.

Graphique 7

### RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLOME DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE EN 2006 (EN %)



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

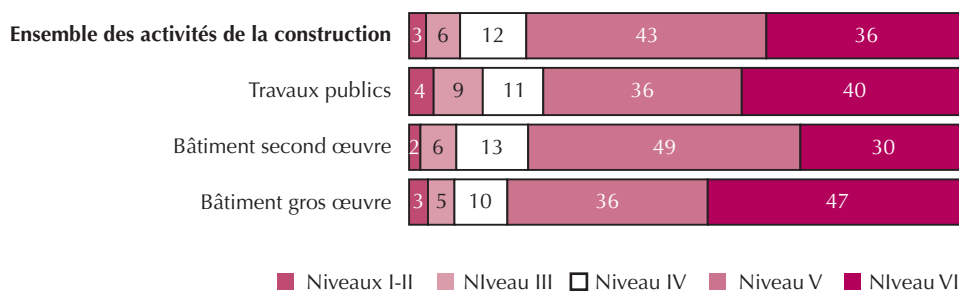
Les différences observées entre les trois secteurs de la construction (graphique 8) ne portent pas tant sur le rapport infra bac/supra bac, mais au sein des infra bac, sur la place relative des niveaux VI (et corrélativement des niveaux V). Le second œuvre se distingue des deux autres secteurs par une proportion de non diplômés (niveau VI) nettement inférieure (30 % contre 42 % dans les travaux publics et 47 % dans le gros œuvre).

Si les parts respectives des actifs occupés de niveau infra et supra bac sont proches dans l'ensemble des services, les situations observées dans les différents secteurs tertiaires sont très hétérogènes (graphique 9). Le ratio infra/supra bac couvre un spectre extrêmement large allant de 80/20 dans le secteur des services personnels et domestiques à 16/84 pour les activités informatiques.

Dans les services comme dans l'industrie et la construction, les structures de population active occupée par niveaux de diplôme reflètent les structures d'emplois par niveaux de qualification. Mais jusqu'à quel point ? Mettre en perspective les deux permet d'introduire l'approche sectorielle question de la relation formation-emploi.

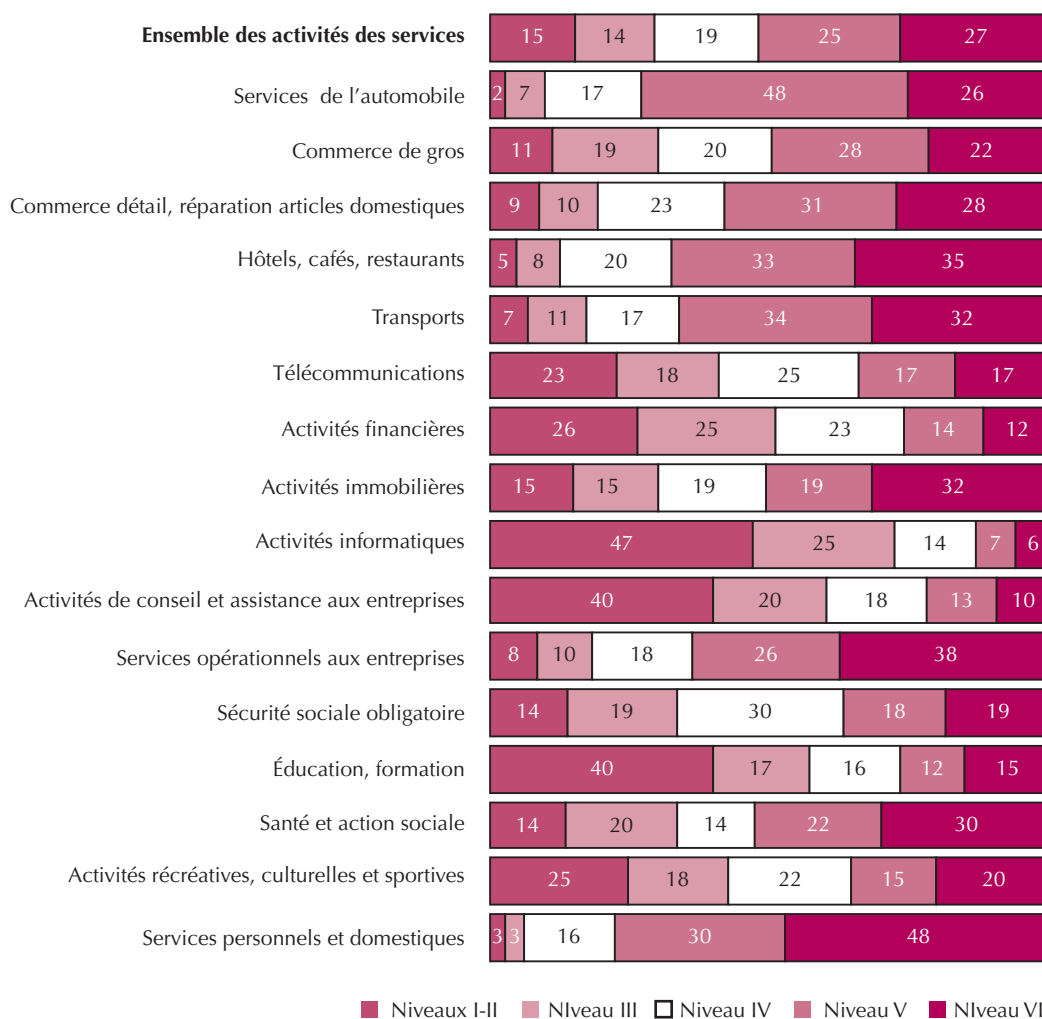
Graphique 8

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME DANS LES SECTEURS DE LA CONSTRUCTION EN 2006 (EN %)



Graphique 9

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME DANS LES SECTEURS DES SERVICES EN 2006 (EN %)



Sources : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

### 1.3. Quelle correspondance sectorielle entre formations et emplois ?

La mise en perspective des deux graphiques qui suivent permet une première approche sectorielle de la relation formation-emploi. Le premier (graphique 10) présente la structure de qualification des emplois, mesurée par la catégorie socioprofessionnelle (CS) que nous avons adaptée en prenant le parti de réunir dans une même catégorie, ouvriers et employés non qualifiés, d'une part, ouvriers et employés qualifiés, d'autre part. Ce parti pris permet de « classer » les secteurs d'activité par ordre décroissant d'importance de la part des emplois non qualifiés. Ce classement fait apparaître une amplitude très forte entre les deux extrêmes du spectre : le secteur des services personnels et domestiques (75 % d'emplois non qualifiés) et le secteur des activités informatiques (2 % d'emplois non qualifiés). Le second graphique (graphique 11) présente, sur la base du classement précédent, la structure de qualification des actifs des secteurs correspondants, mesurée par le niveau de diplôme. Le constat est celui d'une grande hétérogénéité de situations. En ce qui concerne le niveau VI, l'amplitude sectorielle est moins marquée que pour l'emploi non qualifié (de 48 % pour les services personnels et domestiques à 6 % pour les activités informatiques). Par ailleurs, le graphique 11 ne présente pas une forme de décroissance du niveau VI symétrique à celle de l'emploi non qualifié (graphique 10). En d'autres termes, il n'existe pas de correspondance terme à terme, de type adéquationniste, entre la part des emplois non qualifiés et la part des actifs de niveau VI dans les secteurs d'activité.

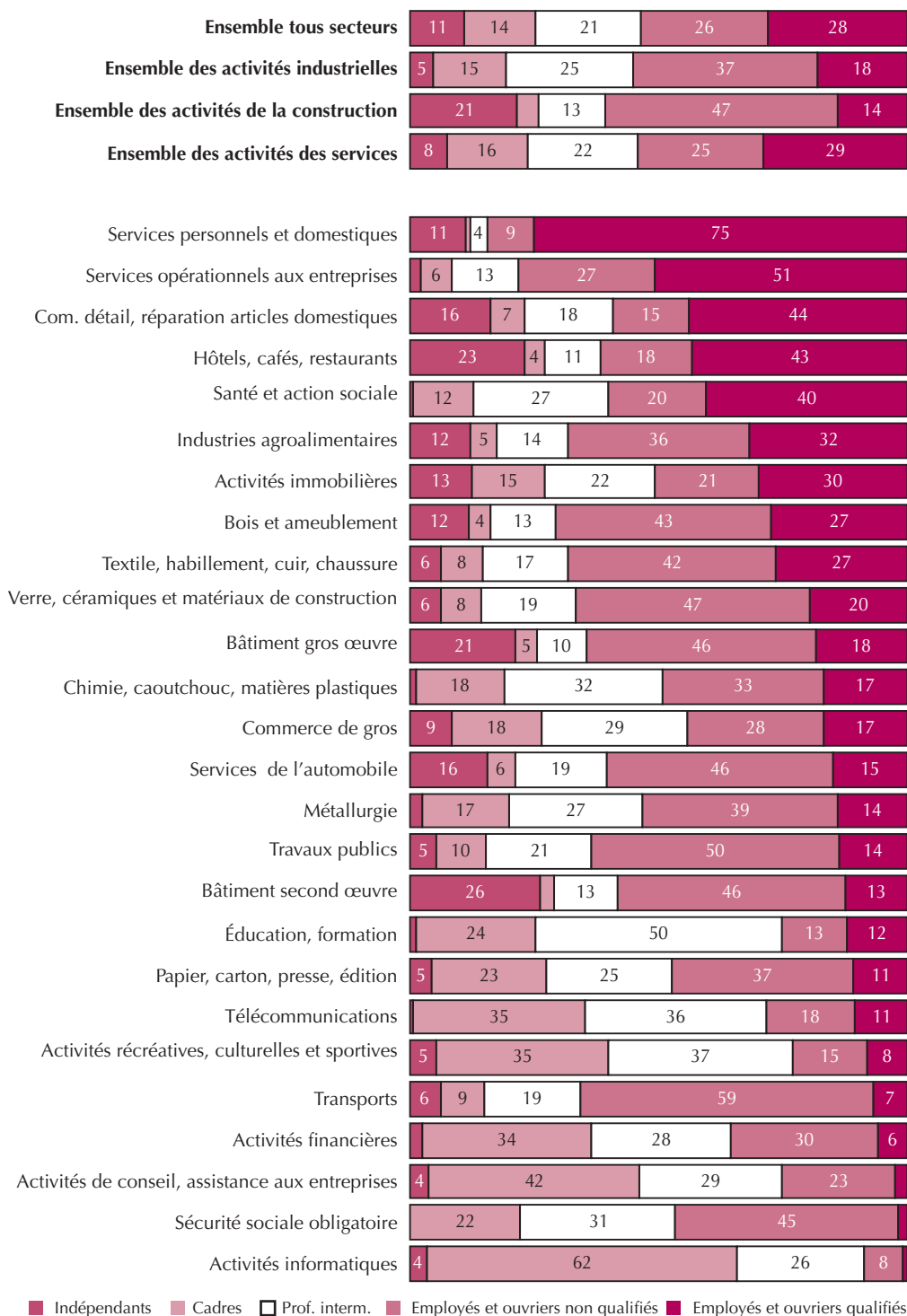
Ce constat de non-correspondance se vérifie pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles et des niveaux de diplôme, ce que le rapprochement des graphiques 10 et 11 permet de constater pour chaque secteur d'activité. Cette mise en perspective doit cependant être réalisée avec prudence, pour au moins trois raisons.

En premier lieu, il n'existe pas de correspondance terme à terme entre la nomenclature des niveaux de diplôme et celle des catégories d'emplois. Les indépendants mis à part (dans la mesure où cette catégorie constitue plus un statut qu'un niveau de qualification proprement dit), cette nomenclature distingue quatre niveaux : les ouvriers et employés non qualifiés, les ouvriers et employés qualifiés, les professions intermédiaires, les ingénieurs et cadres. Pour sa part, la nomenclature des niveaux de diplôme distingue classiquement cinq niveaux (VI, V, IV, III et II-I). Il n'est guère qu'aux deux extrémités de l'échelle des qualifications qu'existe une correspondance *a priori*, entre la catégorie ingénieurs et cadres et les niveaux II-I, d'une part, entre les emplois non qualifiés et l'absence de diplôme (niveau VI), d'autre part.

Et encore, c'est la deuxième raison qui invite à la prudence, les pratiques de recrutement des entreprises débordent-elles très largement du cadre des nomenclatures. Bien d'autres critères que la correspondance entre niveau de qualification des emplois et niveau de diplôme des actifs entrent en ligne de compte, au premier rang desquels la situation du marché du travail, le degré d'attractivité des métiers, ou encore les politiques de gestion des ressources humaines des entreprises du secteur. Ainsi, par exemple, les emplois de premier niveau de qualification, positionnés traditionnellement au niveau V (CAP, BEP) dans l'industrie, sont parfois pourvus au niveau IV (baccalauréat) dans certaines branches industrielles, voire au niveau III dans certains secteurs de services. Autre exemple, les professions intermédiaires, *a priori* positionnées au niveau III (BTS, DUT), sont alimentées selon les secteurs entre le niveau IV (bac) et les niveaux II-I (licence et supra).

Graphique 10

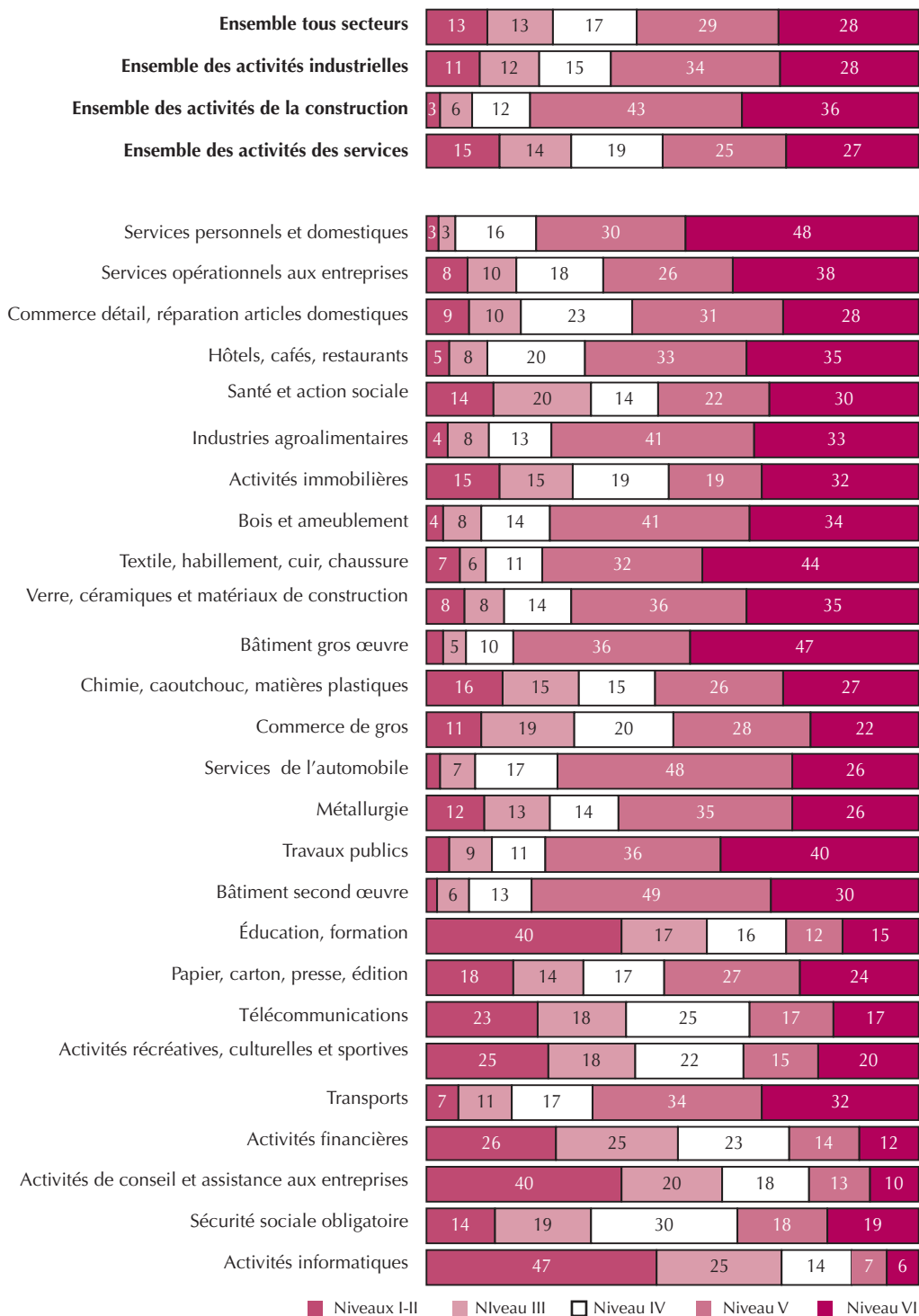
RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIFS OCCUPÉS PAR CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (ORDONNÉE SELON LE POIDS DÉCROISSANT DE L'EMPLOI) EN 2006 (EN %)



■ Indépendants ■ Cadres □ Prof. interm. ■ Employés et ouvriers non qualifiés ■ Employés et ouvriers qualifiés  
 Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Graphique 11

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME (PRÉSENTÉE DANS L'ORDRE DÉCROISSANT DU POIDS DE L'EMPLOI NON QUALIFIÉ – CF. GRAPHIQUE 10) EN 2006 (EN %)



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

La troisième raison est de nature démographique et renvoie à la structure des actifs par âges. Les générations les plus âgées sont également les moins diplômées (voir annexe 3), ce qui explique la part importante d'actifs de niveau VI dans l'ensemble des secteurs d'activité. Pour autant, tous les actifs sans diplôme n'occupent pas nécessairement un emploi non qualifié. Nombre d'entre eux ont connu des promotions, occupent des emplois d'ouvriers ou d'employés qualifiés, ou encore d'agents de maîtrise, ou bien sont passés du statut de salarié au statut d'indépendant, dans la construction notamment. S'ils n'ont pas repris leurs études en cours de vie active ou entrepris une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), ces actifs sont toujours considérés comme de niveau VI alors qu'ils ont connu une progression professionnelle et/ou une promotion sociale sanctionnée par un changement de catégorie socioprofessionnelle en cours de carrière.

Pour reprendre l'exemple du niveau VI, si l'on admet une certaine forme de correspondance *a priori* entre emploi non qualifié et absence de diplôme, leur confrontation secteur par secteur permet d'interroger la relation formation-emploi au bas de l'échelle des qualifications (graphique 12).

Le graphique 12 fait apparaître trois groupes de secteurs :

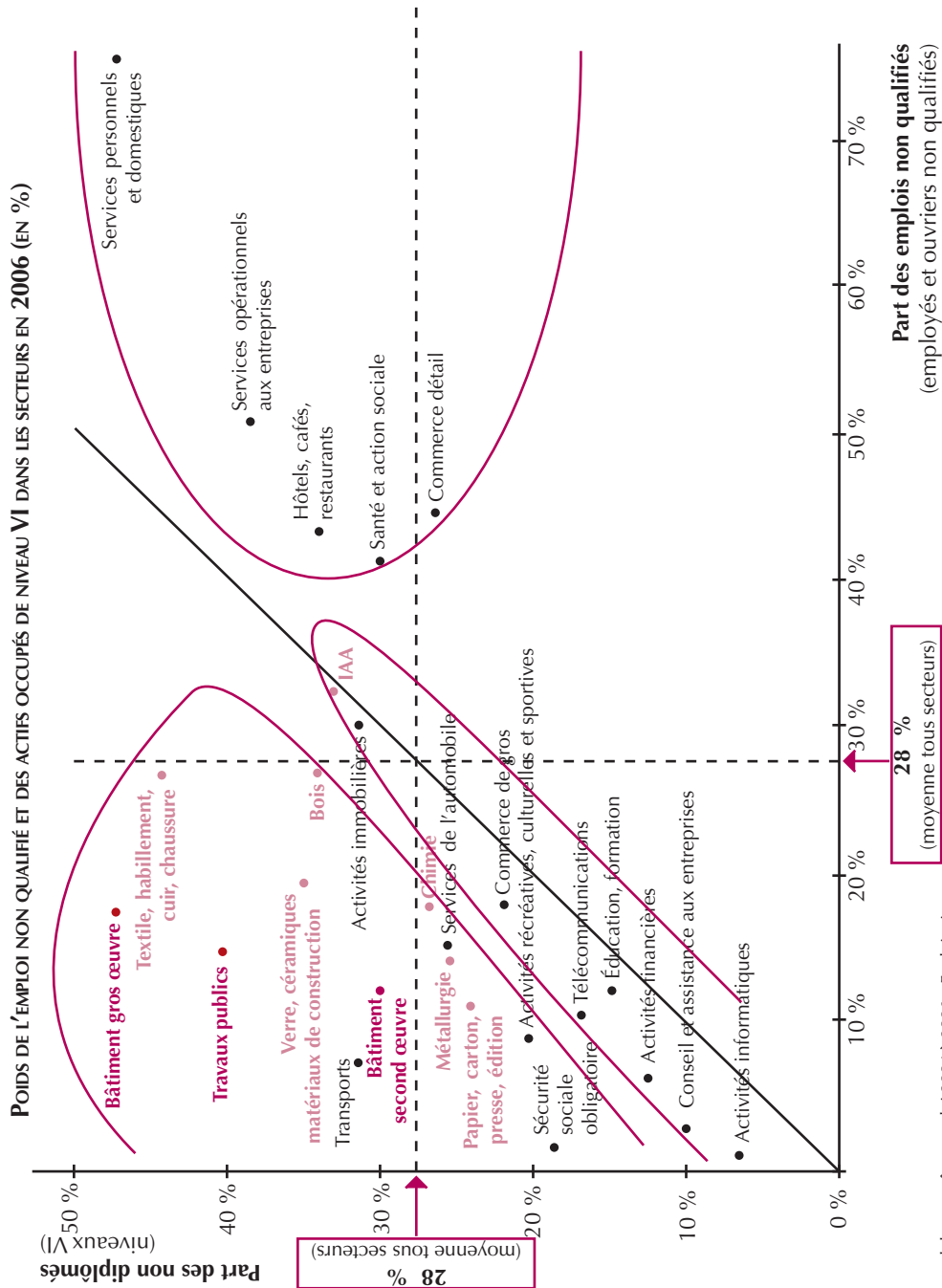
1 – Un premier groupe est constitué des secteurs dans lequel la part des emplois non qualifiés et celle des non diplômés sont proches. À l'exception des industries agroalimentaires, il s'agit de secteurs de services à forte valeur ajoutée, avec une population d'employés réduite et plutôt qualifiée (activités informatiques, conseil aux entreprises, activités financières, télécommunications, commerce de gros, activités immobilières).

2 – Un deuxième groupe, entièrement tertiaire, est constitué de secteurs de main-d'œuvre dans lesquels la part des emplois non qualifiés est très importante et celle des non diplômés, bien qu'importante, inférieure, voire très inférieure aux besoins (services personnels et domestiques, services opérationnels aux entreprises, hôtels-café-restaurants, santé-action sociale, commerce de détail). Pour pourvoir leurs emplois non qualifiés, ces secteurs doivent donc nécessairement recourir à une main-d'œuvre diplômée.

3 – Un troisième groupe, constitué des trois secteurs du bâtiment, de la quasi-totalité des secteurs industriels et deux branches tertiaires à forte population ouvrière (transports et services de l'automobile), présente les caractéristiques inverses : des non diplômés en nombre très largement supérieur aux emplois non qualifiés. Ces secteurs se caractérisent en effet par l'importance d'une main-d'œuvre ouvrière, âgée et non diplômée et, simultanément, par un processus de requalification des emplois ouvriers au cours des deux dernières décennies. C'est dans ces secteurs que l'on trouve le plus de non diplômés occupant des emplois qualifiés (industrie) ou ayant évolué vers le statut d'indépendant (construction).



Graphique 12



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

## 2 | Le curseur de la qualification se déplace vers le haut

Ce chapitre traite de l'évolution de la relation formation-emploi entre 1994 et 2006. L'exploitation des mêmes indicateurs (CS, niveau de diplôme) à ces deux dates met en évidence, d'une part que le niveau de qualification des emplois augmente, d'autre part que le niveau de diplôme des actifs occupés s'élève, enfin que, les deux évolutions ne se produisant pas au même rythme, les emplois sont alimentés à des niveaux de diplôme toujours plus élevés. Le croisement des deux variables d'analyse (CS, niveau de diplôme) permet ensuite de mesurer l'impact de ces évolutions sur les structures de qualifications. Ainsi, entre 1994 et 2006, on observe une déformation par le haut de la structure des qualifications dans l'ensemble des secteurs d'activité.

### 2.1. Le niveau de qualification des emplois augmente, le niveau de diplôme des actifs s'élève

Tableau 3

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS (Y COMPRIS L'AGRICULTURE)

	1994		2006	
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 469 000	14 %	2 146 000	11 %
Cadres et professions libérales	1 988 000	12 %	2 757 000	14 %
Professions intermédiaires	3 074 000	18 %	4 142 000	21 %
Employés qualifiés	2 108 000	12 %	2 038 000	10 %
Employés non qualifiés	2 079 000	12 %	3 003 000	15 %
Ouvriers qualifiés	3 501 000	21 %	3 549 000	18 %
Ouvriers non qualifiés	1 887 000	11 %	1 900 000	10 %
<b>Ensemble</b>	<b>17 106 000</b>	<b>100 %</b>	<b>19 538 000</b>	<b>100 %</b>

Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Tableau 4

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAU DE DIPLÔME DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS (Y COMPRIS L'AGRICULTURE)

	1994		2006	
Niveaux I-II	1 469 000	9 %	2 448 000	13 %
Niveau III	1 555 000	9 %	2 552 000	13 %
Niveau IV	2 064 000	12 %	3 335 000	17 %
Niveau V	5 532 000	32 %	5 652 000	29 %
Niveau VI	6 481 000	38 %	5 551 000	28 %
<b>Ensemble</b>	<b>17 106 000</b>	<b>100 %</b>	<b>19 538 000</b>	<b>100 %</b>

Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique)

Tous secteurs confondus, entre 1994 et 2006, le niveau de qualification des emplois augmente. La comparaison des structures d'emploi par catégories socioprofessionnelles aux deux bornes de la période (tableau 3) fait en effet apparaître que les parts des catégories d'emplois les plus qualifiées, cadres et professions libérales et professions intermédiaires, enregistrent respectivement une hausse de 2 et 3 points (soit respectivement plus 800 000 et plus 1 000 000 d'actifs occupés). Dans le même temps, les professions d'ouvriers et d'employés voient leur part reculer de 1 à 2 points, à l'exception notable des employés non qualifiés dont la part enregistre une progression de 3 points, ce qui, dans un contexte général de hausse de la population active occupée, se répercute sur les effectifs en emploi : on compte aujourd'hui 3 millions d'employés non qualifiés contre 2 millions dix ans auparavant.

Parallèlement, le niveau de diplôme des actifs occupés s'élève. La comparaison de la structure de la population active occupée par niveaux de diplôme (tableau 4) fait apparaître qu'entre 1994 et 2006, les parts des niveaux les plus élevés enregistrent une hausse importante (+4 points pour les niveaux I-II et III et +5 points pour le niveau IV), alors que sur la même période, la part du niveau V baisse de 3 points et celle du niveau VI de 10 points.

Ce double processus de « montée en qualification » des emplois d'un côté et des actifs occupés de l'autre se vérifie, de manière différenciée, dans les trois secteurs d'activité, industrie, construction et services. C'est ce que fait apparaître la mise en perspective des deux graphiques présentées page suivante.

Mesurée à partir de l'évolution des structures d'emploi par catégories socioprofessionnelles aux deux bornes de la période, la « montée en qualification » des emplois se vérifie dans les trois secteurs (graphique 13) :

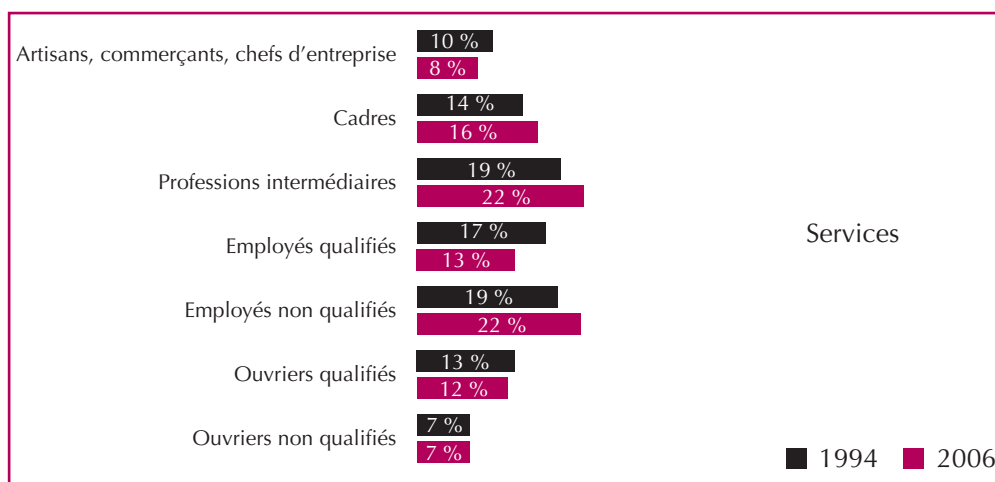
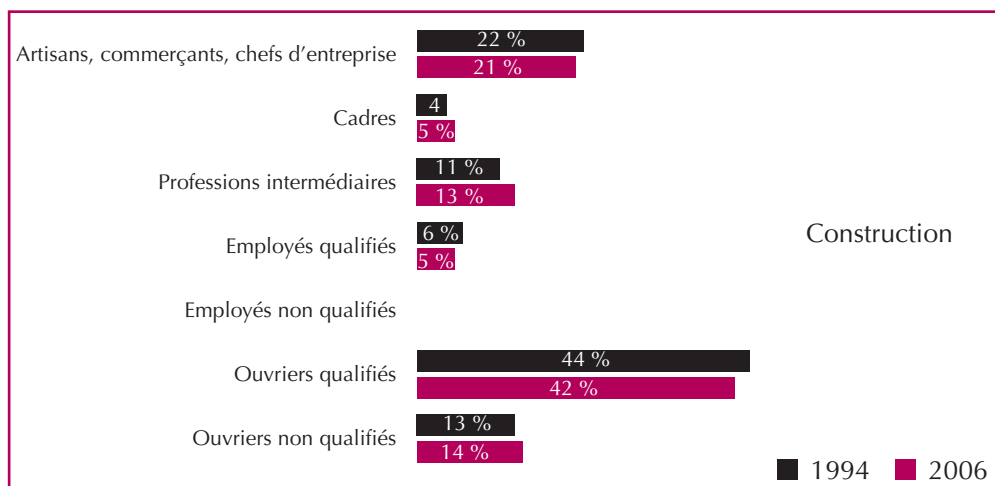
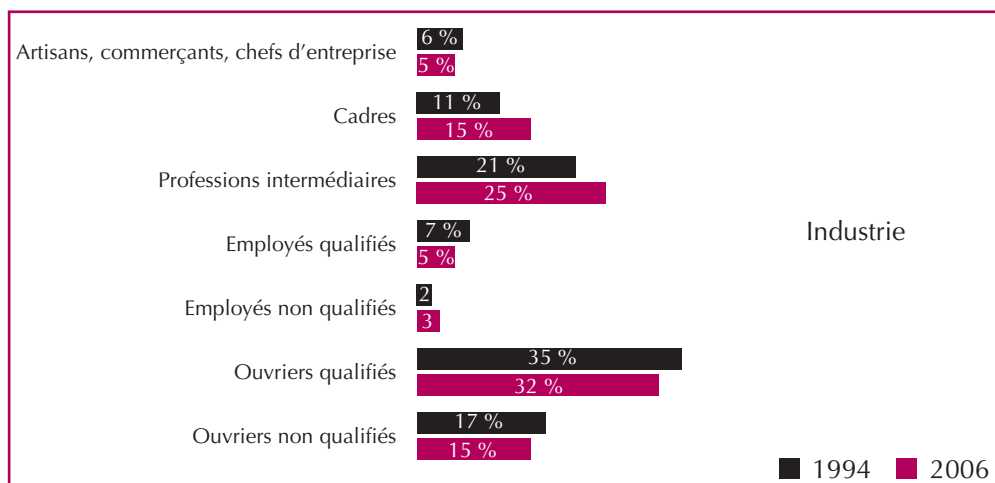
- les indépendants (artisans, commerçants, chefs d'entreprise) sont en léger recul, y compris dans le secteur de la construction où ils se taillent la part du lion ;
- les ingénieurs, cadres et professions libérales, ainsi que les professions intermédiaires, progressent dans les trois secteurs, dans l'industrie principalement, et dans une moindre mesure dans les services et la construction ;
- les ouvriers qualifiés régressent dans les trois secteurs : industrie, construction et services ;
- la situation des ouvriers non qualifiés est plus contrastée : recul dans l'industrie, progression dans la construction, stabilité dans les services ;
- la situation des employés des services est très spécifique, dans la mesure où l'écart s'est creusé au cours de la période entre la part des employés qualifiés, en net recul, et celle des employés non qualifiés, en plein essor.

Mesurée à partir de l'évolution des structures de population active occupée par niveau de diplôme entre 1994 et 2006, la « montée en qualification » des actifs constitue un phénomène général, dont les principales caractéristiques sont communes aux trois secteurs d'activité (graphique 14) :

- recul de la part des non diplômés (niveau VI), dans des proportions importantes et comparables d'un secteur à l'autre ;
- le premier niveau de qualification (niveau V) recule également dans les trois secteurs, de manière toutefois bien moins prononcée que le niveau VI ;
- c'est le niveau IV (baccalauréat et équivalent) qui connaît la progression la plus significative au cours de la décennie, dans les trois secteurs (+5 points) ;
- le niveau III progresse également, mais de manière plus différenciée selon les secteurs, ainsi que le niveau I-II, en nette progression dans l'industrie et les services.

Graphique 13

ÉVOLUTION DES STRUCTURES DE QUALIFICATION DES EMPLOIS DANS LES GRANDS SECTEURS (EN %)



Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Graphique 14

ÉVOLUTION DES STRUCTURES PAR NIVEAUX DE DIPLÔME DES ACTIFS OCCUPÉS DANS LES GRANDS SECTEURS (EN %)



Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

## 2.2. les emplois sont alimentés à des niveaux de diplôme toujours plus élevés

La concomitance, sur les dix dernières années, de l'élévation du niveau de qualification des emplois et du niveau de diplôme des actifs occupés n'implique pas que ces phénomènes aient été de même ampleur. De ce fait, les évolutions se sont faites chacune à leur rythme propre et on constate que, sur la période, l'élévation des niveaux de diplôme des actifs a été plus rapide que l'élévation du niveau de qualification des emplois, entraînant une déformation par le haut de la structure des qualifications. Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de qualification des emplois a progressé entre 1994 et 2006, mais à un rythme inférieur au niveau de diplôme des actifs qui les occupent (tableau 5).

Tableau 5

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN ENTRE 1994 ET 2006 DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS (Y COMPRIS L'AGRICULTURE)

Par catégorie d'emploi	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	-1,2 %
Cadres et professions libérales	+3,2 %
Professions intermédiaires	+2,7 %
Employés qualifiés	-0,2 %
Ouvriers qualifiés	+0,4 %
Employés non qualifiés	+3,8 %
Ouvriers non qualifiés	-0,3 %
<b>Ensemble</b>	<b>+1,3 %</b>

Par niveau de diplôme	
Niveaux I-II	+5,2 %
Niveau III	+5,3 %
Niveau IV	+4,7 %
Niveau V	+0,2 %
Niveau VI	-1,6 %
<b>Ensemble</b>	<b>+1,3 %</b>

Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Tous secteurs confondus, le nombre d'actifs occupés de niveau I-II a progressé en moyenne de 5,2 % par an tandis que le nombre de cadres et professions libérales ne progressait que de 3,2 %. De même, le nombre d'actifs occupés de niveau III et IV a progressé de 5 % en moyenne annuelle alors que celui des professions intermédiaires progressait de 2,7 %. Le nombre d'actifs occupés de niveau V est stable, tout comme celui des employés et ouvriers qualifiés. Enfin, le nombre de non diplômés a reculé de 1,6 % alors même que le nombre d'employés et ouvriers non qualifiés a augmenté de 2,1 % en moyenne chaque année.

Les situations respectives de l'industrie, de la construction et des services ne diffèrent pas fondamentalement du schéma d'ensemble (voir tableaux 6 à 8). Dans les trois secteurs, les niveaux I-II progresse plus rapidement que les emplois de la catégorie cadres et professions libérales, la construction connaissant l'écart le plus marqué. De même pour les niveaux III et IV et les professions intermédiaires avec, là encore, un différentiel plus important dans la construction. Aux niveaux de qualifications inférieurs, par contre, la donne change. En ce qui concerne les emplois de premier niveau de qualification (OQ et EQ), la construction et les services se caractérisent par une augmentation, conjointe et faible, de ce type d'emploi et du niveau V, tandis que l'industrie se caractérise par une baisse simultanée et marquée des emplois qualifiés et du niveau V. De la même manière, alors que le niveau VI est en recul dans les trois secteurs, mais de manière plus prononcée dans l'industrie, les emplois non qualifiés ne reculent que dans ce secteur, tandis qu'ils croissent de manière significative dans la construction et de façon importante dans les services.

Tableau 6

TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN ENTRE 1994 ET 2006 DANS L'INDUSTRIE

Par catégorie d'emploi	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	-2,6 %
Cadres et professions libérales	+2,8 %
Professions intermédiaires	+1,2 %
Employés qualifiés	-3,8 %
Ouvriers qualifiés	-1,0 %
Employés non qualifiés	+1,3 %
Ouvriers non qualifiés	-2,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>-0,4 %</b>

Par niveau de diplôme	
Niveaux I-II	+4,4 %
Niveau III	+4,7 %
Niveau IV	+2,5 %
Niveau V	-1,3 %
Niveau VI	-3,3 %
<b>Ensemble</b>	<b>-0,4 %</b>

Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique)

Tableau 7

## TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN ENTRE 1994 ET 2006 DANS LA CONSTRUCTION

Par catégorie d'emploi		Par niveau de diplôme	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	+1,0 %	Niveaux I-II	+3,9 %
Cadres et professions libérales	+1,4 %	Niveau III	+6,4 %
Professions intermédiaires	+2,5 %	Niveau IV	+7,5 %
Employés qualifiés	-0,5 %	Niveau V	+0,8 %
Ouvriers qualifiés	+0,2 %	Niveau VI	-1,3 %
Employés non qualifiés	ns	<b>Ensemble</b>	<b>+0,9 %</b>
Ouvriers non qualifiés	+2,2 %		
<b>Ensemble</b>	<b>+0,9 %</b>		

} +0,1 % (pour les catégories employés qualifiés et ouvriers qualifiés)  
 } +2,3 % (pour les catégories employés non qualifiés et ouvriers non qualifiés)  
 } +7,1 % (pour les niveaux III, IV, V et VI)

Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Tableau 8

## TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN ENTRE 1994 ET 2006 DANS LES SERVICES

Par catégorie d'emploi		Par niveau de diplôme	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	-0,7 %	Niveaux I-II	+5,5 %
Cadres et professions libérales	+3,3 %	Niveau III	+5,3 %
Professions intermédiaires	+3,4 %	Niveau IV	+5,1 %
Employés qualifiés	+0,4 %	Niveau V	+0,8 %
Ouvriers qualifiés	+1,7 %	Niveau VI	-0,5 %
Employés non qualifiés	3,9 %	<b>Ensemble</b>	<b>+2,3 %</b>
Ouvriers non qualifiés	+1,0 %		
<b>Ensemble</b>	<b>+2,3 %</b>		

} +1,0 % (pour les catégories employés qualifiés et ouvriers qualifiés)  
 } +3,2 % (pour les catégories employés non qualifiés et ouvriers non qualifiés)  
 } +7,1 % (pour les niveaux III, IV, V et VI)

Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

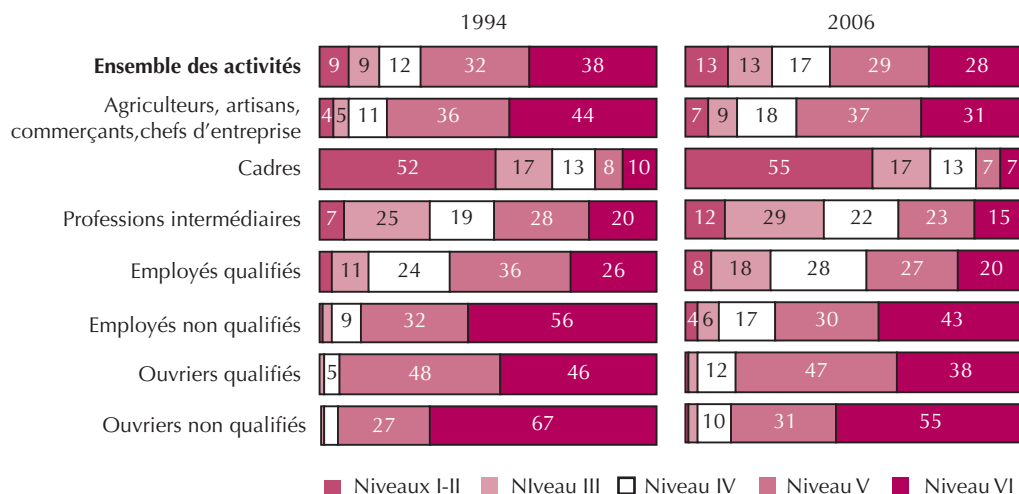
### 2.3. Les structures de qualifications se déforment par le haut

Entre 1994 et 2006, l'élévation du niveau de diplôme des actifs occupés se vérifie pour toutes les catégories d'emploi. Tous secteurs confondus, il en résulte une déformation vers le haut de la structure des qualifications (graphique 15) :

- parmi les ouvriers non qualifiés, la part du niveau VI diminue significativement, au profit du niveau V ;
- parmi les ouvriers qualifiés, la part des niveaux VI régresse également, tandis que le niveau reste stable et que le niveau IV opère une percée ;
- parmi les employés non qualifiés, la part du niveau VI chute littéralement, au profit non pas du niveau V – stable –, mais du niveau IV ;
- parmi les employés qualifiés, la part des niveaux VI et V recule au profit du niveau IV, mais surtout du niveau III, tandis que le niveau I-II fait une percée ;
- parmi les professions intermédiaires également, les niveaux VI et V reculent au profit des niveaux supérieurs (IV, III et I-II) ;
- seules les cadres et professions libérales, ainsi que les indépendants (chefs d'entreprise, artisans, commerçants) ne sont pas affectés par l'élévation généralisée des niveaux de diplôme au cours de la décennie.

Graphique 15

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE – ENSEMBLE DES SECTEURS (EN %)



Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Note de lecture du graphique : chaque barre horizontale correspond à une catégorie d'emploi. La partie du graphique de gauche donne la répartition par niveau de diplôme des actifs occupés en 1995 ; celle de droite donne la même répartition, mais près de 10 ans plus tard. Ainsi par exemple, en 1995, 27 % des ONQ étaient diplômés de niveau V et 67 % avaient un niveau VI. En 2005, 10 % ont un niveau IV, 31 % un niveau V et 55 % un niveau VI.

La lecture verticale de ce même graphique confirme que l'élévation des niveaux de diplôme se vérifie pour toutes les catégories d'emplois :

- en 2006, on observe la diffusion des niveaux I-II, qui apparaissent significativement chez les professions intermédiaires et les employés qualifiés ;
- les niveaux III se font également plus présents chez les employés qualifiés et font une percée encore timide parmi les non qualifiés ;
- les niveaux IV voient leur part augmenter dans toutes les catégories d'emploi (en dehors des cadres) et ils commencent à peser significativement dans les professions non qualifiées, employés et ouvriers ;
- dans ce contexte, la place faite au niveau V recule chez les employés qualifiés, reste stable chez les ouvriers qualifiés et les employés non qualifiés et augmente chez les ouvriers non qualifiés ;
- le niveau VI recule pour toutes les catégories d'emploi.

La déformation par le haut de la structure des qualifications s'observe dans l'ensemble des secteurs, mais elle est plus marquée dans l'industrie que dans la construction et les services.

### Industrie

Les graphiques 16 et 17 concernent les actifs occupés de l'industrie et de la métallurgie, tous âges confondus. Ils mettent en évidence une élévation des niveaux de diplôme

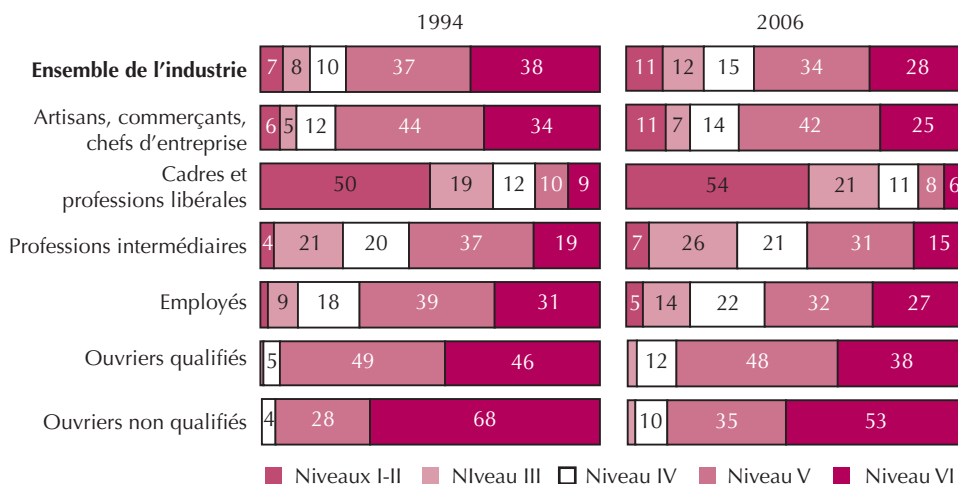


pour toutes les catégories d'emplois industriels, plus accentuée encore dans le secteur de la métallurgie :

- parmi les ouvriers non qualifiés, la part du niveau VI diminue au profit du niveau V ;
- parmi les ouvriers qualifiés, la part des niveaux VI et V diminue au profit du niveau IV ;
- parmi les professions intermédiaires (techniciens contremaîtres et agents de maîtrise), la part des niveaux V et VI diminue au profit des niveaux IV et III ;
- la seule exception concerne les ingénieurs et cadres.

Graphique 16

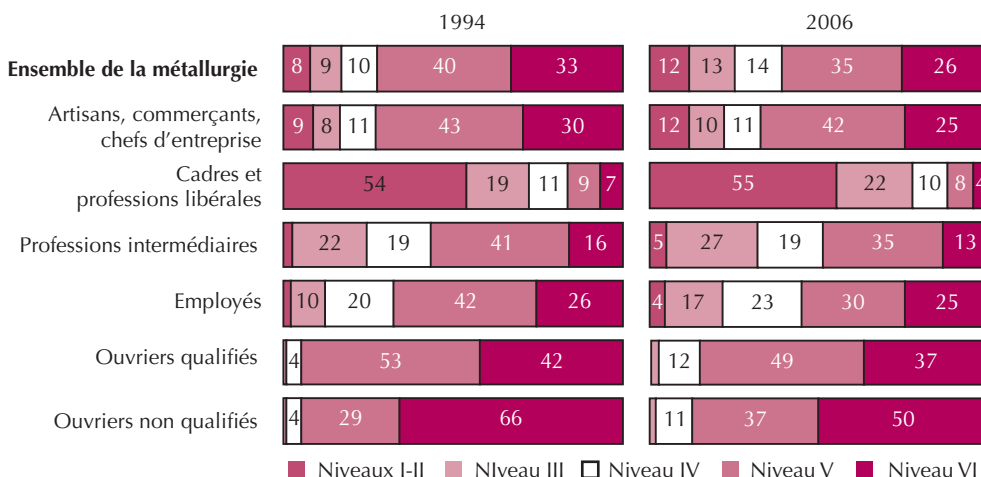
RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE – INDUSTRIE (EN %)



Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Graphique 17

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE – MÉTALLURGIE (EN %)



Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

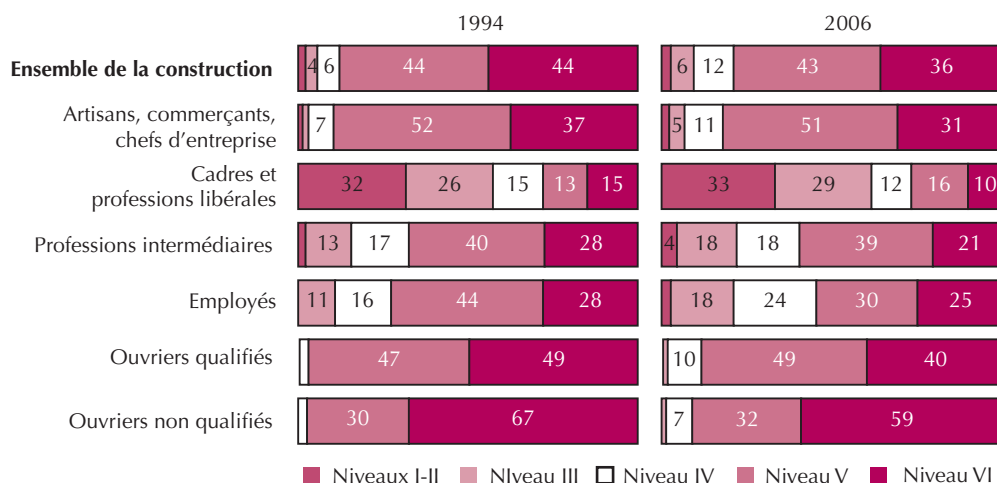
## Construction

Dans la construction (graphique 18), le processus de déformation de la structure des qualifications se vérifie également entre 1994 et 2006, mais de manière moins marquée que dans l'industrie :

- en ce qui concerne les ouvriers non qualifiés de la construction, la part du niveau VI diminue mais dans une proportion deux fois moindre que dans l'industrie ;
- en ce qui concerne les ouvriers qualifiés, l'évolution est comparable au niveau VI (en recul de 9 points) mais pas au niveau V qui progresse de 3 points dans la construction alors qu'il recule de 2 points dans l'industrie ; le niveau IV fait également son apparition parmi les OQ de la construction, mais à un niveau inférieur à celui de l'industrie ;
- en ce qui concerne les professions intermédiaires, l'évolution est comparable (baisse de la part des niveaux V et VI au profit des niveaux IV et III) mais atténuée ;
- enfin, en ce qui concerne les ingénieurs et cadres, là encore l'évolution est comparable, mais à des niveaux très inférieurs.

Graphique 18

### RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE – CONSTRUCTION (EN %)



Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

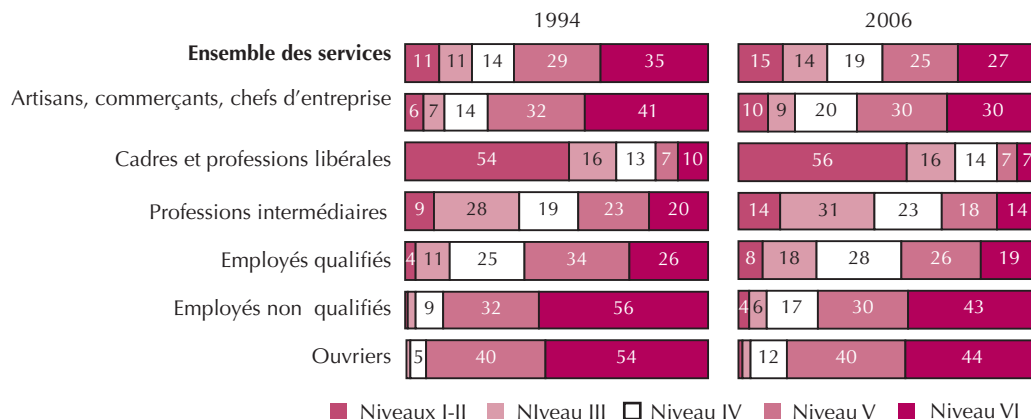
## Services

En ce qui concerne l'ensemble des services (graphique 19), la déformation de la structure des qualifications est moins marquée que dans l'industrie et la construction :

- parmi les ouvriers des services, le niveau VI recule, le niveau V reste stable et le niveau IV se développe ;
- parmi les employés non qualifiés, le niveau VI régresse fortement, tandis que le niveau V reste stable et que le niveau IV double pratiquement ;
- parmi les employés qualifiés, les niveaux IV et V reculent au profit des niveaux IV et III ;
- les professions intermédiaires connaissent une évolution symétrique, avec une diminution des niveaux VI et V et une augmentation des niveaux IV, III et I-II ;
- seule la catégorie cadres et professions libérales reste pratiquement stable sur la période.

Graphique 19

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE  
SOCIOPROFESSIONNELLE – SERVICES (EN %)



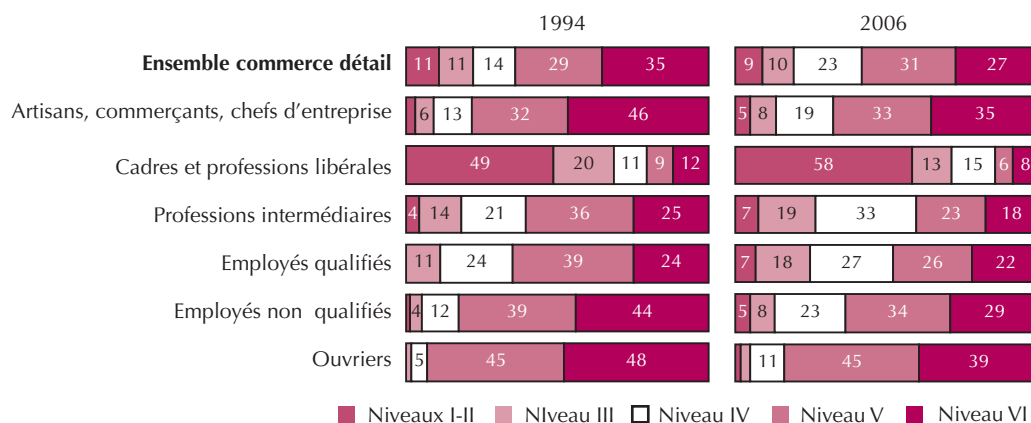
Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Cette tendance générale masque des évolutions très contrastées selon les secteurs des services, ainsi que l'illustrent les graphiques 20 à 22, relatifs respectivement aux secteurs du commerce de détail, des services opérationnels aux entreprises et de la santé et action sociale.

Dans le commerce de détail (graphique 20), le recul des niveaux VI pour les ENQ et du niveau V pour les EQ est nettement plus marqué dans les autres secteurs des services. Cette élévation des niveaux de qualification individuelle, en particulier s'agissant des ENQ, s'explique par la définition retenue par Burnod et Chenu, qui intègre les vendeurs spécialisés dans cette catégorie.

Graphique 20

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE  
SOCIOPROFESSIONNELLE – COMMERCE DE DÉTAIL ET RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES (EN %)



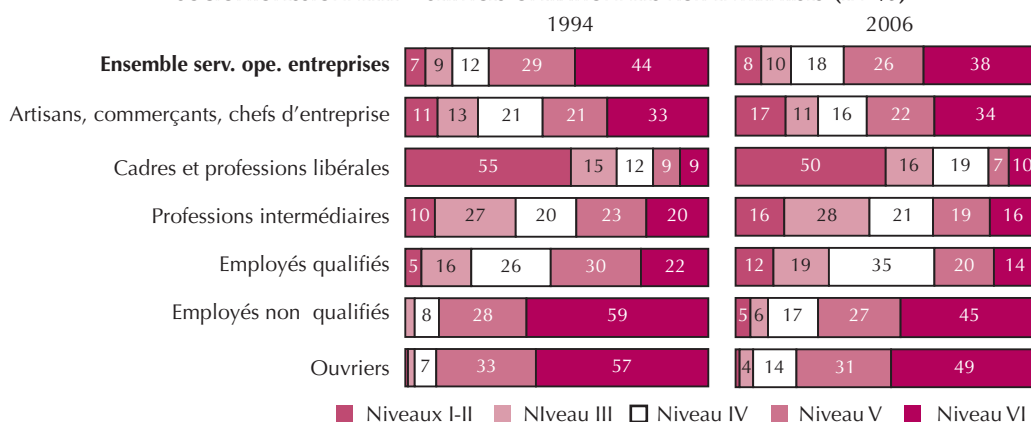
Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Dans les services opérationnels aux entreprises (SOE) (graphique 21), dont l'intérim représente près de la moitié des effectifs<sup>3</sup>, les ouvriers sont particulièrement nombreux, en raison du poids prépondérant de l'intérim dans l'industrie. En comparaison avec les ONQ de l'industrie, le niveau VI recule nettement moins chez les ONQ des SOE (moins 10 points contre moins 15 dans l'ensemble de l'industrie). La différence est moins nette pour les OQ (moins 5 points dans les SOE contre moins 7 points dans l'ensemble de l'industrie), mais la tendance demeure à une moindre montée en qualification des ouvriers dans le secteur de l'intérim que dans le secteur industriel.

Enfin, la domination des niveaux I-II et III parmi les catégories supérieures du secteur santé et action sociale (cadres, professions libérales et professions intermédiaires) s'explique pour l'essentiel par l'exercice des professions réglementées (graphique 22).

Graphique 21

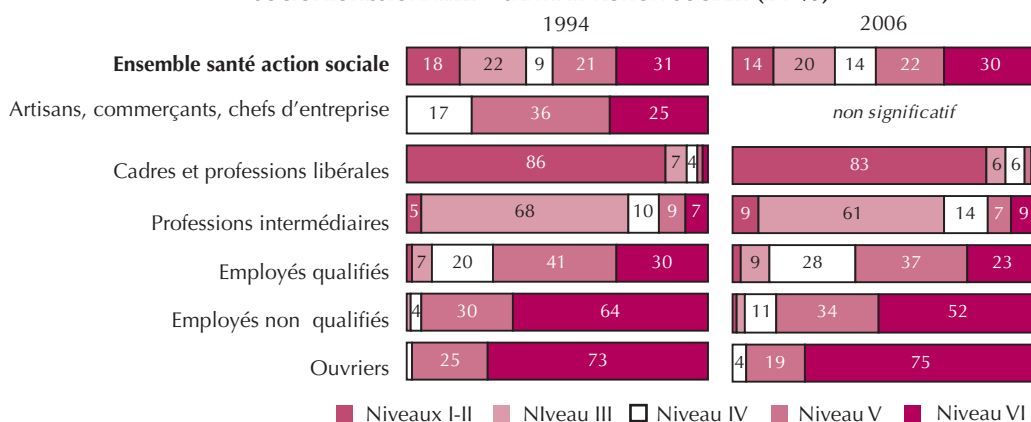
RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE – SERVICES OPÉRATIONNELS AUX ENTREPRISES (EN %)



Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Graphique 22

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE – SANTÉ ET ACTION SOCIALE (EN %)



Source : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

<sup>3</sup> Pour plus de précisions sur la composition des secteurs, se reporter à l'annexe 4.

### 3 | Les normes de qualification se transforment

Les évolutions décrites précédemment conduisent à s’interroger sur une possible modification de la norme des qualifications. En effet, le constat d’une tendance générale à l’élévation des niveaux de diplôme pour toutes les catégories d’emplois est encore plus net lorsque l’on compare la génération des « jeunes » (moins de trente ans) et celle des « seniors » (cinquante ans et plus) sur la période la plus récente (2006). Les niveaux de diplôme des jeunes sont beaucoup plus élevés que ceux des seniors, quelle que soit la catégorie d’emploi, ce qui correspond massivement à un effet « démographie » dès lors que les nouvelles générations sont plus diplômées que les précédentes. Mais l’évolution est telle qu’il en résulte, d’une génération à l’autre, une modification de la norme de la qualification, entendue au sens statistique (catégorie modale) comme le niveau de diplôme le plus fréquent pour une catégorie d’emploi donnée. Toutefois, si le constat est général, les situations sont très différentes selon les catégories socioprofessionnelles et les secteurs d’activité.

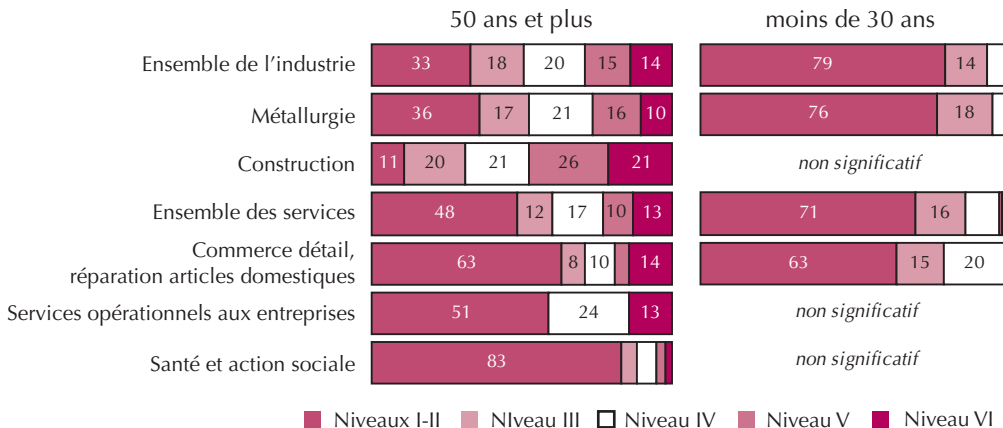
#### 3.1. Extension, déplacement, glissement des normes de qualification selon les catégories socioprofessionnelles

Cette modification des normes de qualification revêt des formes distinctes selon les catégories d’emploi (extension, déplacement, glissement), ce qu’illustrent les graphiques 23 à 26 qui croisent catégories d’emplois et secteurs d’activités.

Pour les ingénieurs, cadres et professions libérales (graphique 23), la comparaison inter-générationnelle fait apparaître une **extension** des normes de qualification de niveaux I-II. La détention d’un diplôme initial de niveau I-II constitue déjà la norme pour l’accès aux emplois d’ingénieurs et cadres parmi les seniors, dans l’industrie (33 %) comme dans les services (49 %). Pour les nouvelles générations, le niveau I-II constitue désormais la norme dominante, dans l’industrie (81 %) plus encore que dans les services (70 %).

Graphique 23

RÉPARTITION DES « INGÉNIEURS, CADRES ET PROFESSIONS LIBÉRALES », SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLOME SELON LE SECTEUR D’ACTIVITÉ EN 2006

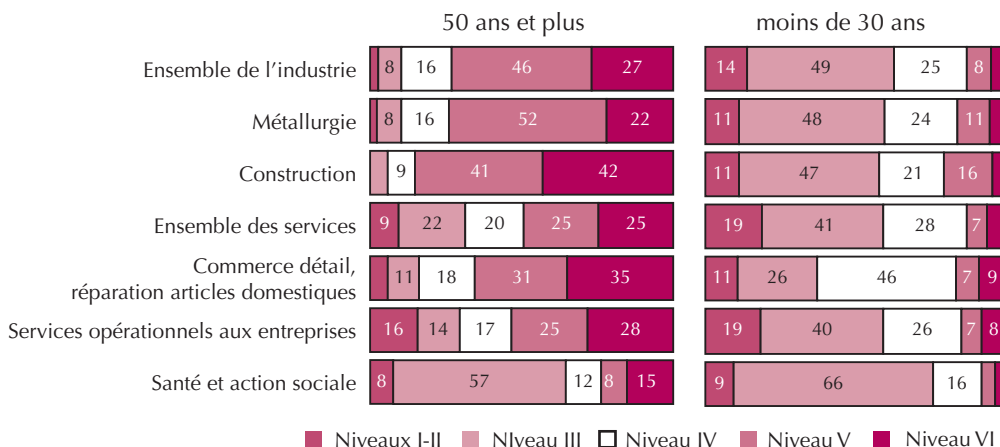


Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

En ce qui concerne les professions intermédiaires, on observe un **déplacement** des normes de qualification (graphique 24). Située pour les seniors aux niveaux VI (construction, services) et V (industrie), la norme de l'accès aux emplois intermédiaires se déplace vers le niveau III – dans une moindre mesure, le niveau IV – dans des proportions comparables selon les trois secteurs.

Graphique 24

RÉPARTITION DES « PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES », SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2006



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

En ce qui concerne les employés (graphique 25), on observe également un **déplacement** des normes de qualification, qu'il s'agisse des employés qualifiés ou des employés non qualifiés.

La situation des employés étant relativement spécifique au secteur des services, nous avons opté pour une comparaison entre l'ensemble du tertiaire et les secteurs de services dont le poids en termes d'effectifs autorise le croisement des variables relatives au diplôme, à la CS et à l'âge, ce qui est notamment le cas du commerce de détail.

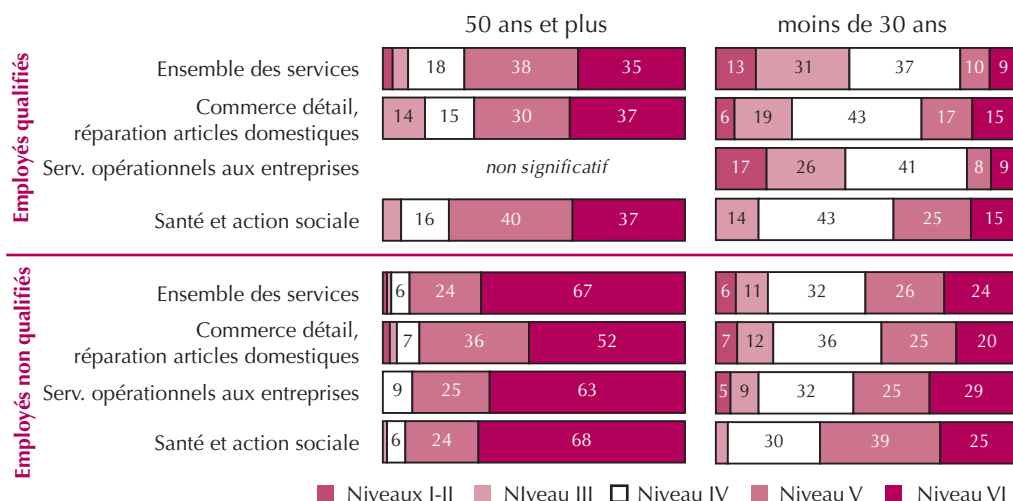
Le déplacement des normes de qualification est particulièrement visible pour les employés qualifiés, puisque l'on passe – dans l'ensemble tertiaire – des niveaux V et VI pour les seniors aux niveaux IV et III pour les jeunes. Cette évolution se retrouve dans le secteur du commerce de détail, avec une pondération différente entre les niveaux IV et III pour les moins de 30 ans.

S'agissant des employés non qualifiés, pour l'ensemble tertiaire comme pour le commerce de détail, le déplacement s'opère du niveau VI pour les seniors vers le niveau IV pour les jeunes. D'une génération à l'autre, le niveau V reste relativement stable, le niveau VI régresse sans toutefois disparaître, tandis qu'à l'autre extrémité du spectre les niveaux III et même I-II commencent à se développer.

En d'autres termes, d'une génération à l'autre, c'est la notion même de qualification qui semble se brouiller dans le secteur tertiaire, l'accès des jeunes aux emplois de services, qualifiés mais aussi non qualifiés, se faisant peu ou prou à partir de l'ensemble des niveaux de diplôme.

Graphique 25

RÉPARTITION DES « EMPLOYÉS », SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2006



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Pour les ouvriers (graphique 26), on observe – plutôt qu'un déplacement – un **glissement** des normes de qualification, selon des modalités qui diffèrent toutefois significativement entre l'industrie et la construction.

S'agissant des ouvriers qualifiés, la comparaison intergénérationnelle fait apparaître un glissement des niveaux VI et V vers les niveaux V et IV, plus marqué dans l'industrie que dans la construction :

- dans l'industrie, le niveau VI recule fortement au profit du niveau V et du niveau IV, alors que ces niveaux restent marginaux pour les seniors ;
- dans la construction, la norme de l'accès aux emplois d'ouvriers qualifiés passe du niveau VI pour les seniors au niveau V pour les jeunes, mais le niveau VI recule moins que dans l'industrie et le niveau IV reste contenu.

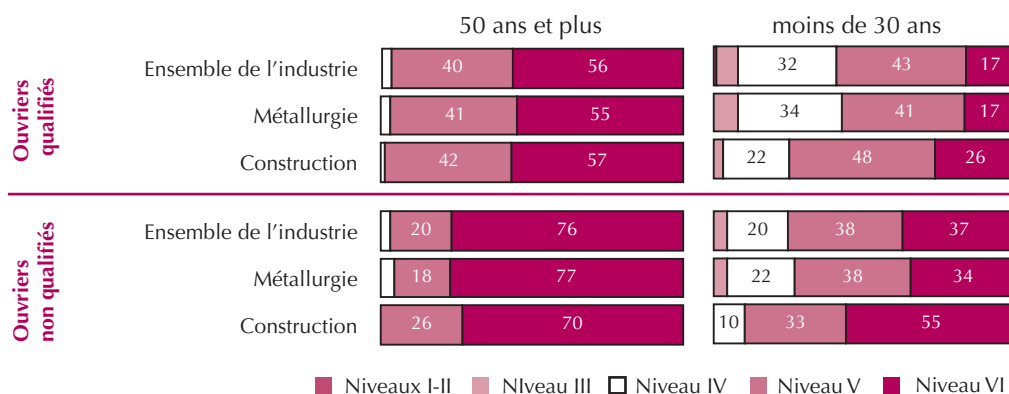
S'agissant des ouvriers non qualifiés, le **glissement** ne s'opère pas dans les mêmes termes dans l'industrie et dans la construction :

- la norme de l'accès aux emplois non qualifiés de l'industrie glisse du niveau VI pour les seniors vers les niveaux V, VI et IV pour les jeunes ;
- dans la construction, le niveau VI reste la norme mais régresse au profit du niveau V, le niveau IV demeurant marginal.

En résumé, le niveau VI est en très net recul dans les deux secteurs, le niveau V « résiste » mieux dans la construction que dans l'industrie, notamment pour l'accès aux emplois d'ouvriers qualifiés. Le niveau IV, absent parmi les seniors, apparaît chez les jeunes, de façon plus marquée dans l'industrie que dans la construction, et concerne les emplois d'ouvriers qualifiés mais aussi non qualifiés.

Graphique 26

RÉPARTITION DES « OUVRIERS », SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2006



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

### 3.2. Transformation, réévaluation, éclatement des normes de qualification selon les secteurs d'activité

#### Une transformation des normes de qualification industrielle

Dans l'industrie, et plus encore dans la métallurgie, la comparaison intergénérationnelle fait apparaître des transformations profondes des normes de qualification (graphiques 27 et 28) :

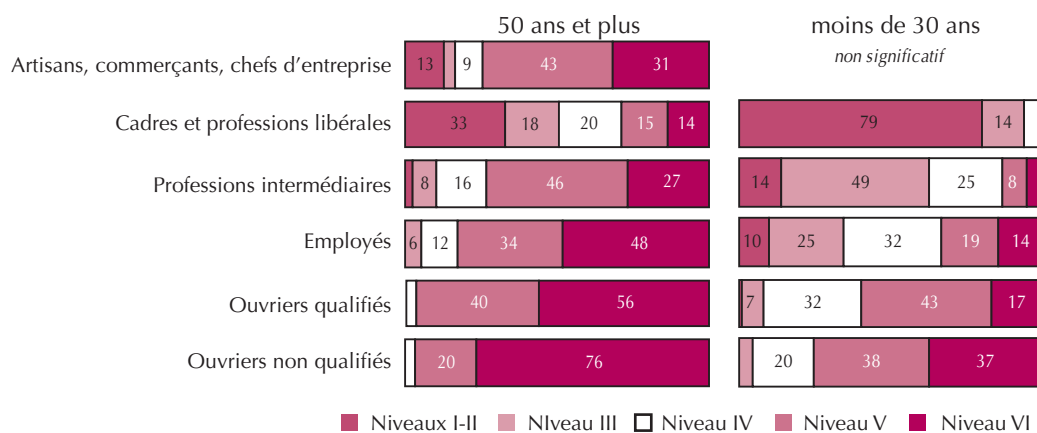
- la norme de l'accès aux emplois d'ouvriers non qualifiés se déplace du niveau VI vers les niveaux V et IV ;
- la norme de la qualification ouvrière, traditionnellement située dans l'industrie au niveau V, se déplace vers le niveau IV ;
- la norme de la qualification professions intermédiaires de l'industrie se déplace des niveaux V et VI vers les niveaux IV et III ;
- le niveau I-II s'impose définitivement comme la norme de la qualification des ingénieurs et cadres.

Au-delà du constat statistique d'une modification des normes de qualification, ce sont les représentations sociales de la qualification et de la compétence qui connaissent de profondes transformations. Avec le développement de la gestion des compétences, la prise en compte de critères personnels (comportementaux, relationnels) aux côtés des critères professionnels (savoirs, savoir-faire, expérience) a pris une part accrue. À cet égard, le fait d'alimenter les emplois à des niveaux de diplôme toujours plus élevés ne traduit-il pas un besoin de réassurance de la part des entreprises sur le premier versant (critères personnels) plus encore que sur le second (critères professionnels) ?



Graphique 27

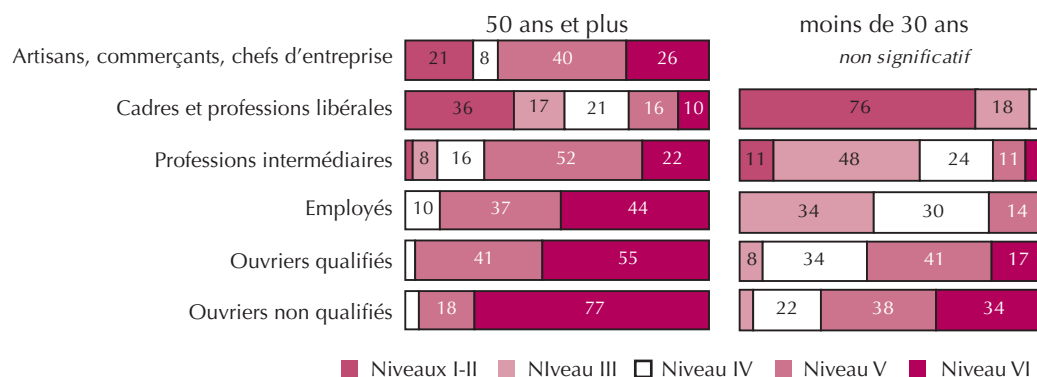
RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS DE L'INDUSTRIE, SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2006.



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Graphique 28

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS DE LA MÉTALLURGIE, SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2006.



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Ainsi, par exemple, l'exigence accrue du baccalauréat (niveau IV) pour accéder à un emploi d'ouvrier qualifié dans la métallurgie se justifierait, selon les organisations professionnelles du secteur, par la nécessité pour les jeunes de maîtriser les savoirs fondamentaux, mais aussi de détenir un minimum de compétences relationnelles et comportementales, quand bien même un CAP (niveau V) suffirait à la maîtrise des savoirs techniques requis par l'exercice d'un métier industriel donné (Agostino et Guittou 2007 ; Navacelle 2008).

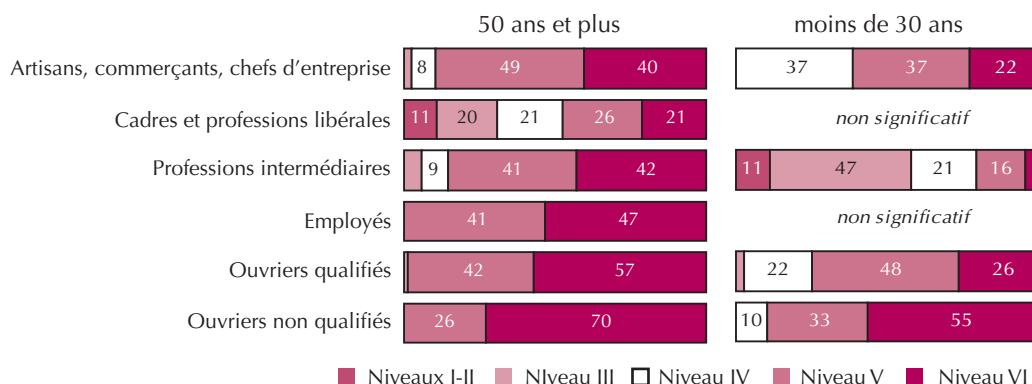
## Une réévaluation des normes de qualification dans la construction

Dans la construction (graphique 29), la comparaison intergénérationnelle évoque plutôt une réévaluation des normes de qualification :

- d'une génération à l'autre, la part du niveau VI diminue fortement parmi les ONQ mais reste la norme statistique, tandis que le niveau V double ;
- par contre, alors que le niveau VI demeure la norme de l'emploi d'OQ pour les seniors, c'est le niveau V qui s'impose comme la norme de la qualification d'OQ pour les jeunes ;
- l'accès aux professions intermédiaires (techniciens, maîtrise), partagé entre les niveaux VI et V pour les 50 ans et plus, se fait désormais aux IV et III pour les moins de 30 ans.

Graphique 29

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS DE LA CONSTRUCTION, SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2006.



Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Le discours de la construction est différent de celui de l'industrie. En continuant à privilégier le niveau V pour l'accès aux emplois d'ouvriers qualifiés et en limitant le niveau IV aux métiers comportant une technicité marquée ou une dimension de maintenance, ce secteur refuse la fuite en avant dans la qualification (Michelin 2008). Cela constitue sans doute une position réaliste au regard de la faible attractivité des métiers et des difficultés de recrutement chronique dans ce secteur (Gineste, Reboul et Luciani 2006). Est-ce pour cette raison également que les grilles salariales du secteur ont substitué à l'opposition traditionnelle entre ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés une typologie distinguant plusieurs niveaux de qualification ouvrière (ouvriers peu qualifiés, ouvriers qualifiés, ouvriers très qualifiés) ? Mais alors, comment interpréter la persistance d'une part importante d'actifs de niveau VI parmi les ouvriers de la construction, y compris parmi les moins de trente ans ?

## L'éclatement des normes de qualification tertiaires

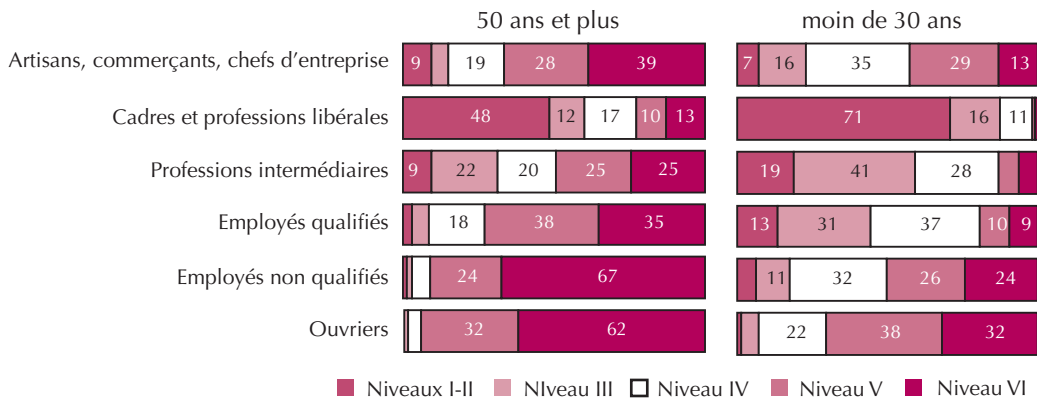
D'une génération à l'autre, les normes de qualification tertiaire se transforment en profondeur, au point qu'il est permis de s'interroger sur la pertinence de la notion même de qualification dans les services.

La situation de l'ensemble des services (graphique 30) ne doit pas masquer les disparités importantes selon les secteurs (graphiques 31 à 33) :

- alors que le niveau VI constitue encore la norme des ENQ pour les seniors, leur accès se fait à partir de tous les niveaux de diplôme (VI à I-II) pour les jeunes ;
- la norme de l'accès aux emplois d'EQ se déplace des niveaux VI et V vers les niveaux IV et III et même II ;
- de la même manière, la norme de l'accès aux professions intermédiaires se déplace des niveaux VI, V vers le niveau IV et les niveaux III et I-II ;
- le niveau I-II s'impose également dans les services, mais de manière moins marquée que dans l'industrie, comme la norme quasi exclusive de l'accès des jeunes au statut cadre et aux professions libérales.

Graphique 30

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS DES SERVICES, SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE EN 2006.



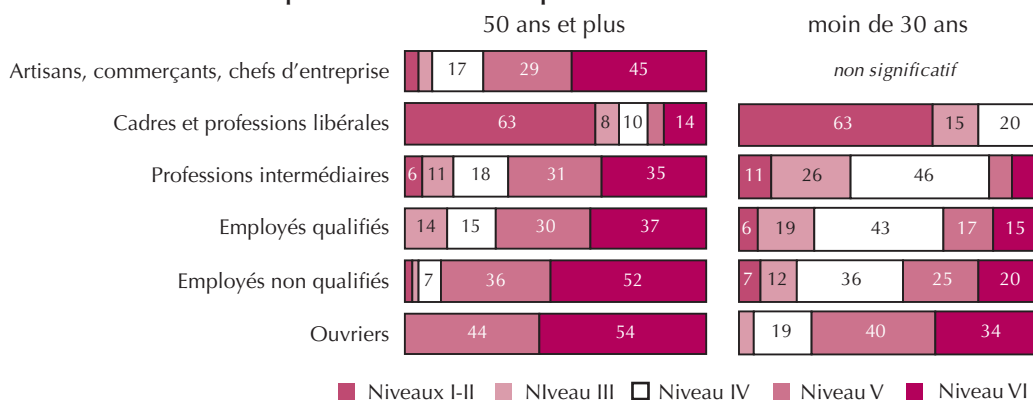
Source : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Au regard des représentations sociales de la qualification et de la compétence, la situation des services est encore différente de celle de l'industrie ou de la construction. Elle se caractérise en effet par une sorte de brouillage de la notion même de qualification. La très forte hétérogénéité des niveaux de diplôme des actifs occupés interroge l'existence d'une norme de la qualification tertiaire (chaque catégorie, d'employé à cadre, est alimentée à partir de l'ensemble des niveaux de diplôme). Mais, là encore, s'agit-il d'un effet marché du travail – accentué par rapport à ce qu'on observe dans les secteurs industriels –, ou bien ce brouillage renvoie-t-il à une spécificité des activités de services, qui invaliderait la distinction entre travail qualifié et travail non qualifié et interdirait d'interpréter l'évolution de la relation formation-emploi à partir des catégories statistiques existantes ?

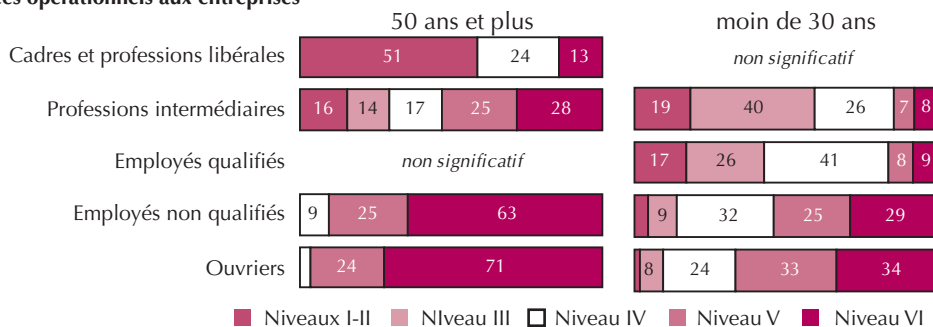
### Graphique 31 à 33

## RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS, SENIORS ET JEUNES, PAR NIVEAUX DE DIPLÔME SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DANS LES SECTEURS EN 2006.

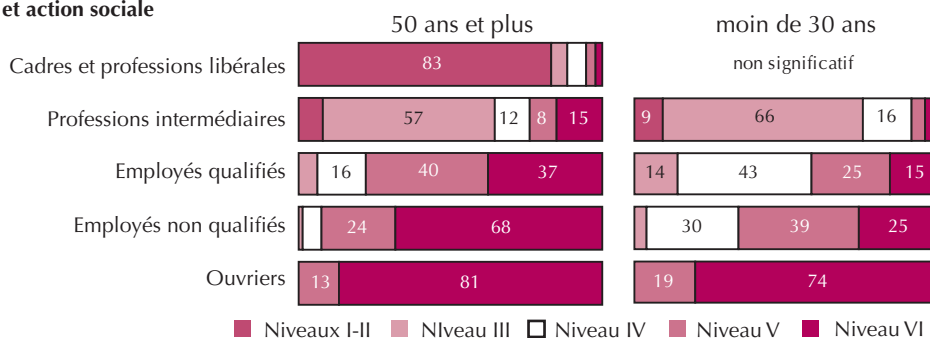
### Commerce de détail et réparation d'articles domestiques



### Services opérationnels aux entreprises



### Santé et action sociale



Sources : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

### **3.3. Des effets en cascade sur les perspectives professionnelles des jeunes sortants de formation initiale**

Les évolutions décrites précédemment conduisent à réinterroger les modes de gestion des relations entre la formation et l'emploi qui prédominent dans les différents secteurs de l'économie dans la mesure où ils produisent des effets en cascade sur l'emploi et les perspectives d'évolution professionnelle des jeunes sortant de formation initiale.

#### **Pour les jeunes sans diplôme, des perspectives d'insertion variables selon les secteurs**

Chaque année, près de 100 000 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme ou qualification et connaissent des taux de chômage d'autant plus élevés qu'ils subissent les effets en cascade de la sélectivité des recrutements des entreprises à l'endroit des jeunes débutants (Moncel 2008). Ainsi, selon l'enquête « Offre d'emploi et recrutement » (OFER) réalisée par la DARES en 2005 : 28 % des débutants recrutés sur un emploi d'ouvrier non qualifié ont le niveau bac et plus, et 46 % des débutants recrutés comme employés (qualifiés et non qualifiés) sont diplômés du supérieur. Ces pratiques de surqualification à l'embauche, qui visent implicitement à compenser le manque d'expérience par le diplôme, pénalisent en retour les jeunes sans diplôme.

Pour autant, les perspectives d'accès à l'emploi des jeunes sans diplômes dépendent également des configurations sectorielles, lesquelles diffèrent assez nettement entre l'industrie, la construction et les services.

L'industrie se caractérise simultanément par une diminution du nombre d'emplois non qualifiés et par une concurrence accrue, du fait de la sélectivité des recrutements, entre les jeunes sans diplôme et les jeunes de niveaux V et IV pour l'accès aux emplois d'ouvriers non qualifiés. À l'exemple de la métallurgie (Agostino et Guitton 2007), cet effet de ciseau rend particulièrement problématique l'accès des jeunes non diplômés à l'emploi industriel.

Dans la construction, la situation est *a priori* plus favorable, dans la mesure où le nombre d'ouvriers non qualifiés continue à croître légèrement, tandis que la concurrence des niveaux V et IV est moindre que dans l'industrie, en raison du choix raisonné des entreprises du secteur de limiter la surqualification à l'embauche au profit de la professionnalisation des jeunes débutants (Michelin 2008).

Dans les services, la situation est encore différente : les créations d'emploi non qualifiés sont très nombreuses, ce qui offre des emplois d'insertion aux jeunes sans diplôme, mais ces derniers sont doublement concurrencés, par des jeunes de tous niveaux de diplôme et par des actifs de tous âges, diplômés ou non. Certains secteurs de services, à l'instar du commerce de détail, semblent particulièrement portés à compenser le manque d'expérience par le recrutement de jeunes débutants aussi diplômés que possible, au point d'admettre une « fuite en avant dans la qualification » (Lagalle-Baranès 2008).

#### **Un risque de blocage des carrières, en partie limité par les mobilités ascendantes**

Dans tous les secteurs, le fait de recruter des jeunes à des niveaux de diplôme toujours plus élevés limite leurs perspectives d'évolution professionnelle. La « hausse d'éducation » (allongement des durées d'études, élévation des niveaux de formation) qui ca-

ractérise la France comme les autres pays européens depuis les années 1960 (Béduwé et Planas 2002), a conduit logiquement les entreprises à recruter de jeunes de plus en plus diplômés au fil des générations, au risque de provoquer un blocage des carrières. À cet égard, les résultats de la dernière enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) sont particulièrement éclairants (Monso 2006). Les mobilités ascendantes, en augmentation au cours de la période 1998-2003, particulièrement parmi les 30-35 ans, peuvent être interprétées pour un part comme des mobilités de rattrapage, les jeunes cherchant à compenser le déclassement subi au cours de la période d'entrée dans la vie active par des promotions ultérieures vers des emplois plus conformes à leur niveau de formation initiale.

Ce sont en priorité les emplois non qualifiés (ouvriers et employés) que cette tranche d'âge cherche à quitter. Entre 1998 et 2003, les taux de départ dans ces catégories d'emplois atteignent respectivement 37 % et 40 %, contre 23 % dans les années 1980. Pour autant, tous les départs ne se traduisent pas par des promotions, le genre, en particulier, jouant un rôle fortement discriminant : près d'un homme sur trois occupant un emploi non qualifié a connu une mobilité ascendante entre 1998 et 2003, contre seulement une femme sur sept ou huit.

Le genre se combine avec l'appartenance sectorielle pour dessiner des filières de promotion :

- dans l'industrie, les promotions sont massivement masculines et se font principalement au sein de la filière technique : d'ouvrier non qualifié à ouvrier qualifié, d'ouvrier qualifié à technicien ou contremaître ;
- dans la construction, la principale filière de promotion reste essentiellement masculine et concerne les ouvriers qualifiés qui changent de statut pour passer indépendants (artisan, chef d'entreprise), soit 80 000 ouvriers qualifiés entre 1998 et 2003 (3 % de la catégorie) ;
- dans les services, la filière administrative continue à s'imposer pour les femmes, notamment pour les employées qualifiées évoluant vers les professions intermédiaires des domaines administratifs et commerciaux du secteur privé.

Or c'est précisément dans les services, donc pour les femmes, que les opportunités de promotion pourraient bien se réduire, à l'horizon 2015, en raison d'une polarisation accrue entre emplois peu ou pas qualifiés et emplois très qualifiés (CAS 2007).

Le retournement démographique devrait pourtant contribuer à modifier la donne. À l'horizon 2010-2015, la stabilisation, puis la diminution de la population active devraient se traduire par le passage d'une situation d'abondance relative de jeunes sortants du système éducatif à une situation d'équilibre, voire de pénurie. Dans un contexte de croissance modérée, le scénario le plus vraisemblable reste celui du maintien d'un chômage important au niveau infra bac, conjugué avec l'amorce d'un déséquilibre aux niveaux bac et supra, la demande de recrutement de jeunes diplômés étant supérieure aux flux d'entrée sur le marché du travail aux niveaux IV, III et I-II. Ce déséquilibre devrait provoquer une concurrence accrue sur le marché du travail et une aggravation des difficultés de recrutements. Pour les entreprises, anticiper ce risque suppose de réviser leurs stratégies de gestion des ressources humaines, pour attirer et fidéliser les jeunes diplômés grâce à des recrutements moins sélectifs et des perspectives de carrière plus ouvertes. Ce qui devrait favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans leur ensemble et limiter les mobilités subies par les moins qualifiés d'entre eux.

## Conclusion

Au terme de cette plongée au cœur des transformations de la relation formation-emploi dans l'industrie, la construction et les services, un certain nombre de questions restent ouvertes, qui invitent à poursuivre la réflexion.

### **La montée en qualification généralisée des emplois et des actifs est-elle fondée ?**

Jusqu'à quel point l'évolution de la relation formation-emploi est-elle justifiée par les transformations du travail ? L'élévation des niveaux de diplôme des actifs est en effet le résultat de la « hausse d'éducation » (Béduwé et Planas 2002) qui caractérise les économies européennes depuis trois décennies. De nature démographique (chaque nouvelle génération est plus diplômée que la précédente), le processus a des répercussions en cascade sur le fonctionnement du marché du travail (recrutements, salaires et mobilité...). En France, bien que la hausse d'éducation marque le pas depuis la fin des années 1990, la poursuite du processus de déformation par le haut de la structure des qualifications pose question. Traduit-elle simplement la poursuite du processus de diffusion de la hausse d'éducation au sein du système productif – les employeurs n'ayant pas encore modifié leurs comportements d'embauche – ou est-elle également le reflet de la métamorphose de l'économie et des transformations du contenu des activités et des emplois ? Dans quelle mesure assiste-t-on depuis deux décennies à une sorte de fuite en avant dans la qualification, rendue possible par la situation du marché du travail ? En d'autres termes, dans les évolutions décrites précédemment, quelles sont les parts respectives d'un effet « travail », lié aux évolutions technologiques, organisationnelles et socioproductives et d'un effet « marché du travail » résultant des pratiques de recrutement des entreprises, d'autant plus sélectives que l'offre de travail est abondante et diplômée ?

### **La montée en qualification généralisée des emplois et des actifs est-elle tenable ?**

La modification des normes de qualification traduit une perturbation de grande ampleur de la relation formation-emploi. Dans quelle mesure s'agit-il d'un problème de contenu et/ou de positionnement des diplômes ? Par exemple, le repositionnement de la norme de la qualification ouvrière dans l'industrie au niveau IV en lieu et place du niveau V renvoie-t-il à un problème de niveau ou de spécialité de formation ? Plus généralement, la question de l'utilité ou de la valeur des diplômes sur le marché du travail, posée à maintes reprises au cours des dernières décennies (Desgoutte et Kirsch 1996 ; Berthet *et alii* 2007), est plus que jamais d'actualité : déclassement, démonétisation, affaiblissement de l'effet de signal, concurrence des certifications de branche et de la VAE, les questions sont nombreuses. L'interrogation s'étend aux nomenclatures de niveaux de formation et à leur pertinence comme principe d'équivalence permettant de classer les diplômes et les formations au regard des catégories d'emplois (Dauty *et alii* 2006). La professionnalisation des études est-elle, sinon la panacée, au moins un élément de réponse à la crise du diplôme ?

La perturbation de la relation formation-emploi affecte également la formation continue. Quel espace reste-t-il à la « formation tout au long de la vie » lorsque les emplois sont pourvus à des niveaux de formation initiale supérieurs aux besoins à court terme et que la formation succède à la mobilité pour adapter le salarié à ses nouvelles fonctions plus qu'elle ne la précède pour l'y préparer ? (Marion, Möbus et Sigot 2008). Autre question, déterminante pour l'évolution du système de formation continue : les politiques de branche vont-elles conforter, tempérer, voire contrarier le tropisme des entreprises consistant à recruter à des niveaux de diplôme toujours plus élevés ? L'appel prépondérant au marché externe et au recrutement de jeunes sortants de formation initiale traduit parfois une difficulté de la part des entreprises d'organiser la mobilité interne, c'est-à-dire de concevoir des filières de progression professionnelle et d'accompagner les évolutions des salariés, le cas échéant par la formation. À cet égard, un enjeu central pour l'avenir de la relation formation-emploi n'est-il pas que les branches professionnelles, avec l'appui des observatoires et des organismes mutualisateurs (OPCA), parviennent à développer une véritable offre de services en direction des entreprises intégrant les différentes dimensions de la gestion stratégique des ressources humaines : prospective des métiers, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), formation continue, professionnalisation, etc. ?

Ces nombreuses questions restent ouvertes et nécessiteraient de conduire des investigations complémentaires, au-delà de l'exploitation des portraits statistiques de branche. Elles invitent à poursuivre la réflexion de manière transversale au sein du Céreq et avec nos interlocuteurs au sein du système éducatif et des branches professionnelles.



## ► Références bibliographiques

- Agostino A., Guitton C. (2007), « Tendances d'évolution de l'emploi et des qualifications dans la métallurgie », Céreq, *Bref*, n° 239, mars.
- Béduwé C., Planas J. (2002), *Hausse d'éducation et marché du travail*, Les Cahiers du LIRHE, n° 7, mai, Toulouse, 206p.
- Béduwé C., Germe J.-F. (2004), « Les logiques de l'élévation des niveaux de formation : de la hausse à la stabilisation », *Formation Emploi*, n° 85, pp. 7-21.
- Berthet T. *et alii* (2008) « Valeur du diplôme : place et rôle dans les parcours scolaires et professionnels », Céreq, Net.Doc n° 37, mars.
- Bertrand H. (2002), « Sens, portée et limites des démarches compétences », Préface de l'ouvrage collectif « La gestion des compétences, acteurs et pratiques », Paris, Céreq/Economica, 179 p.
- Biscourp P. (2004), « Mesurer la qualification de l'emploi dans les sources statistiques », *in* D. Meda et F. Vennat (dir.), « Le travail non qualifié : permanences et paradoxes », Paris, La Découverte, pp. 69-91.
- Burnod G., Chenu A. (2001), « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et Emploi*, n° 86, avril, pp. 87-105.
- Centre d'analyse stratégique (CAS) (2007), *Les métiers en 2015*, Rapport du Groupe « Prospective des métiers et des qualifications », n° 6, La Documentation Française, Paris, 235 p.
- Chardon O. (2001), « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *Insee Première*, n° 796, juillet.
- Dauty F., Lemistre P., Vincens J. (2006), *Le sens, la portée et le devenir des niveaux de formation*, CPC Documents n° 2006/2, Paris, 114 p.
- Desgoutte J.-P., Kirsch J.-L. (1996), « Diplôme et déclassement », Céreq, *Bref*, n° 117, février
- Duru-Bellat M. (2006), *L'inflation scolaire, les désillusions de la méritocratie*, Paris, La République des idées, Seuil, 106 p.
- Fournié D., Guitton C. (2008), « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », Céreq, *Bref*, n° 252, mai.
- Fournié D., Guitton C. (2008), « Tendances d'évolution de la relation formation emploi dans l'industrie, la construction et les services », *in* *Les chemins de la formation vers l'emploi*, Actes de la 1<sup>ère</sup> Biennale formation-emploi-travail, Céreq, RELIEF, n° 25, pp. 11-24.
- Gineste S., Reboul J.-L., Luciani J. (2006), « CEP Construction », rapport final, Bernard Brunhes Consultants, décembre, 142 p.

- Lagalle-Baranes S. (2008), intervention à la 1<sup>ère</sup> Biennale formation-emploi-travail, Céreq RELIEF n°25, mai, pp 33-36.
- Marion I., Möbus M., Sigot J.-C. (2008), « Formation professionnelle continue et changement de poste dans l'entreprise », Céreq, Net.Doc n° 38, avril.
- Michelin J. (2008), intervention à la 1<sup>ère</sup> Biennale formation-emploi-travail, Céreq RELIEF n°25, mai, pp 29-31.
- Moncel N. (2008), « Recrutement en entreprise : les débutants sont-ils victimes d'un tri trop sélectif ? », Céreq, *Bref*, n° 250, mars.
- Monso O. (2006), « Changer de groupe social en cours de carrière, davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première*, n° 1112, décembre.
- Navacelle H. (2008), intervention à la 1<sup>ère</sup> Biennale formation-emploi-travail, Céreq, RELIEF n°25, mai, pp 25-28.

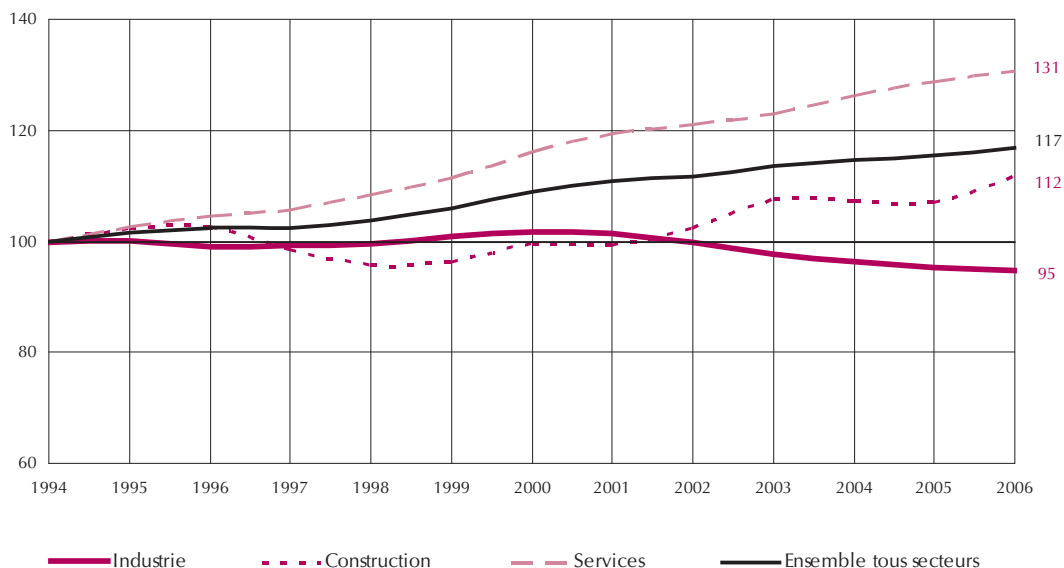
## Annexe 1

### Évolutions sectorielles et intra-sectorielles de l'emploi entre 1994 et 2006

Engagé depuis plusieurs décennies, le processus simultané de déclin de l'emploi industriel et de progression de l'emploi tertiaire se poursuit entre 1994 et 2006 (graphique 34). Au cours de cette période, alors que l'emploi reprend dans la construction à compter de 2000 et que l'emploi tertiaire augmente régulièrement, le secteur industriel continue à perdre des emplois.

Graphique 34

#### ÉVOLUTION (BASE 100 EN 1994) DES EFFECTIFS EN EMPLOI DANS LES GRANDS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE



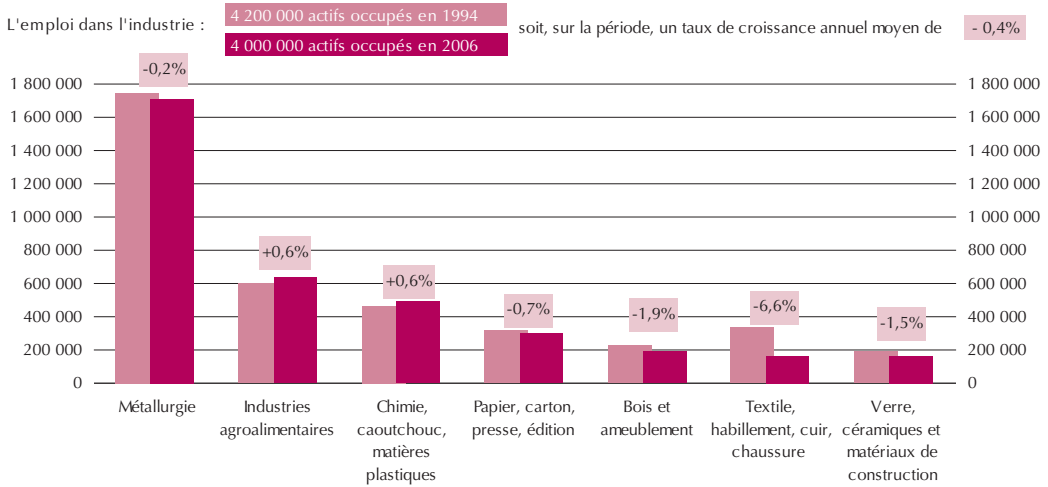
Sources : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

En 2006 (graphique 35), l'emploi industriel privé compte 4,2 millions d'actifs occupés (dont 40 % dans la métallurgie) et représente 21 % de l'emploi privé, salarié ou non, dans son ensemble. En 1994, les actifs occupés de l'industrie étaient de 4 millions. À cette date, l'emploi industriel représentait 25 % de l'emploi privé total. En moyenne sur la période allant de 1994 à 2006, l'emploi dans l'industrie a reculé de 0,4 % par an. Cette baisse s'observe dans tous les secteurs industriels, à l'exception des industries agroalimentaires et de la chimie qui voient leur effectif se maintenir. À l'inverse, le secteur textile a perdu plus de la moitié de ses actifs sur la période, ce qui correspond à une perte de près de 7 % en moyenne chaque année.

La construction compte près de 1,6 millions d'actifs occupés en 2006 contre 1,5 millions en 1994, enregistrant un gain de 0,7 % par an en moyenne sur la période (graphique 36). Le poids du secteur de la construction dans l'ensemble de l'économie est stable dans le temps, autour de 8 %. Le secteur du second œuvre, qui regroupe plus de la moitié des effectifs du secteur, a connu une progression conforme à la celle de la construction dans son ensemble, à l'instar des travaux publics. Seul, le secteur du gros œuvre a vu ses effectifs stagner sur la période étudiée.

Graphique 35

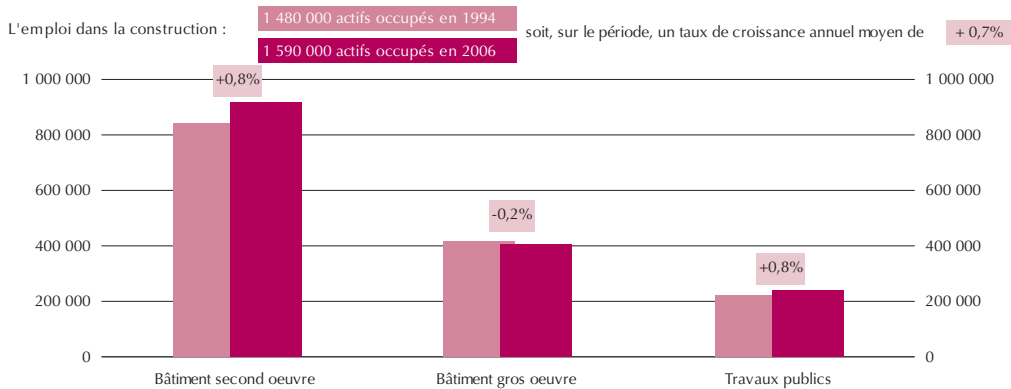
ÉVOLUTION ET RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE



Sources : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Graphique 36

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI DANS LA CONSTRUCTION

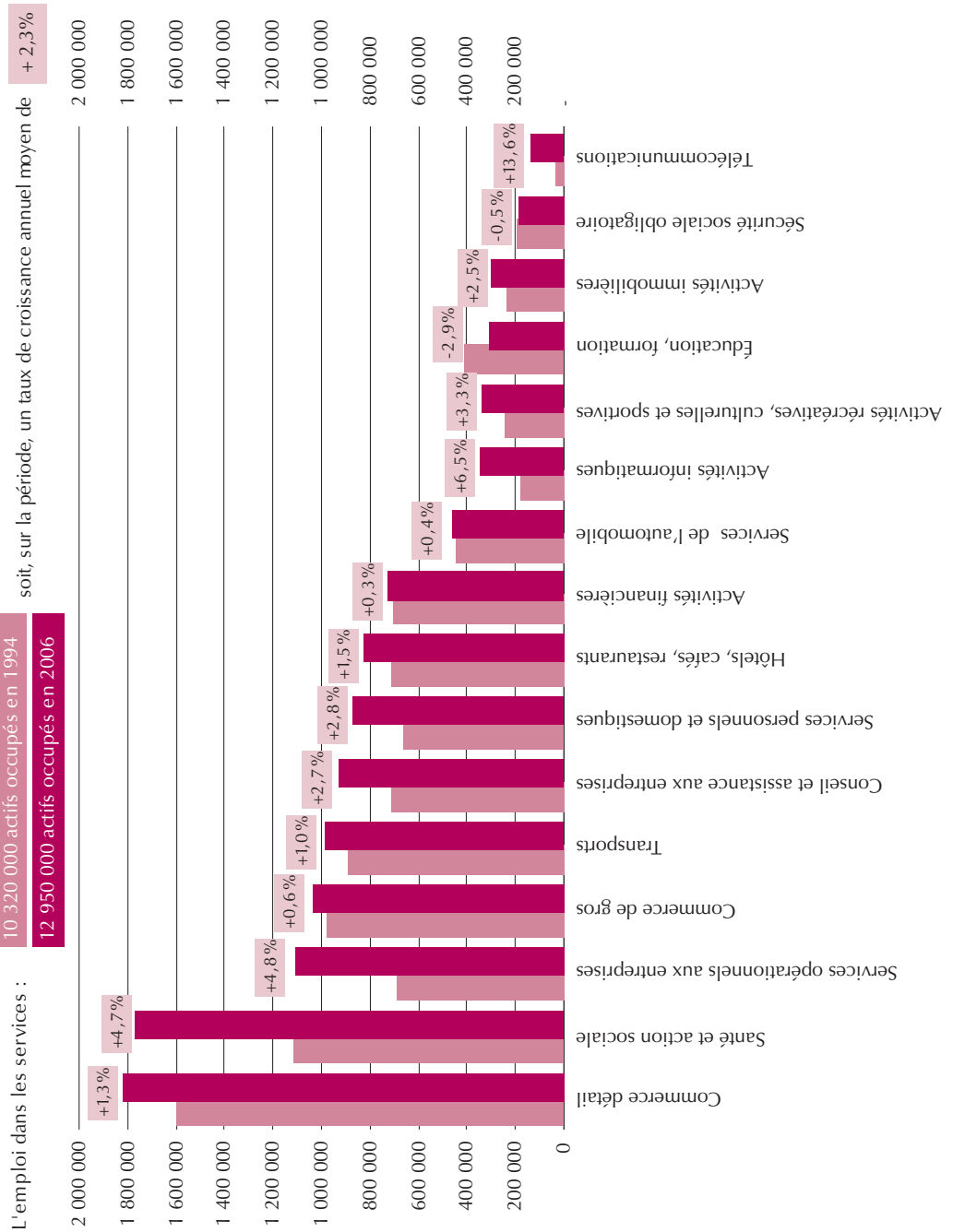


Sources : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

Le secteur des services, avec presque 13 millions d'actifs occupés en 2006 contre 10,3 en 1994, enregistre la progression la plus forte : +2,3 % par an en moyenne (graphique 37). Sur la même période, le poids du secteur tertiaire dans l'ensemble de l'emploi privé s'est accru, passant de 60 % à 66 %. Certains secteurs des services ont connu des progressions particulièrement importantes : c'est le cas des Télécommunications, petit secteur entre termes d'effectifs, mais en progression considérable en raison du développement économique et des modifications statutaires qui ont impacté ce secteur d'activité au cours des dernières années. Les secteurs des activités informatiques, des services opérationnels aux entreprises et de la santé et de l'action sociale ont également connu des progressions importantes. À l'opposé, d'autres secteurs connaissent une relative stabilité sur la période : c'est le cas par exemple des activités financières, des services de l'automobile, du commerce de gros, dans une moindre mesure, et du secteur des activités de sécurité sociale obligatoire, dont les effectifs sont même en léger recul.

Graphique 37

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPLOI DANS LES SERVICES



Sources : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

La diminution sur la période des effectifs du secteur de l'éducation et de la formation est trompeuse dans la mesure où elle est liée aux changements intervenus dans la source statistique utilisée. En effet, l'enquête Emploi en continu, en vigueur depuis 2003, distingue les « stagiaires et contrats aidés » de l'État et des collectivités locales des autres « stagiaires et contrats aidés » ; l'enquête Emploi annuelle, d'avant 2003, ne permettait pas de le faire. Avant 2003, les effectifs de ce secteur sont donc surestimés puisqu'ils intègrent les stagiaires et contrats aidés du public, nombreux dans les domaines de l'éducation et de la formation. Si on les enlève des données, il apparaît que les effectifs du secteur de l'éducation et de la formation se maintiennent sur la période. Ce phénomène impacte peu ou pas les évolutions observées dans les autres secteurs, les stagiaires et contrats aidés du public y étant faiblement représentés, tant en valeur absolue que relative.



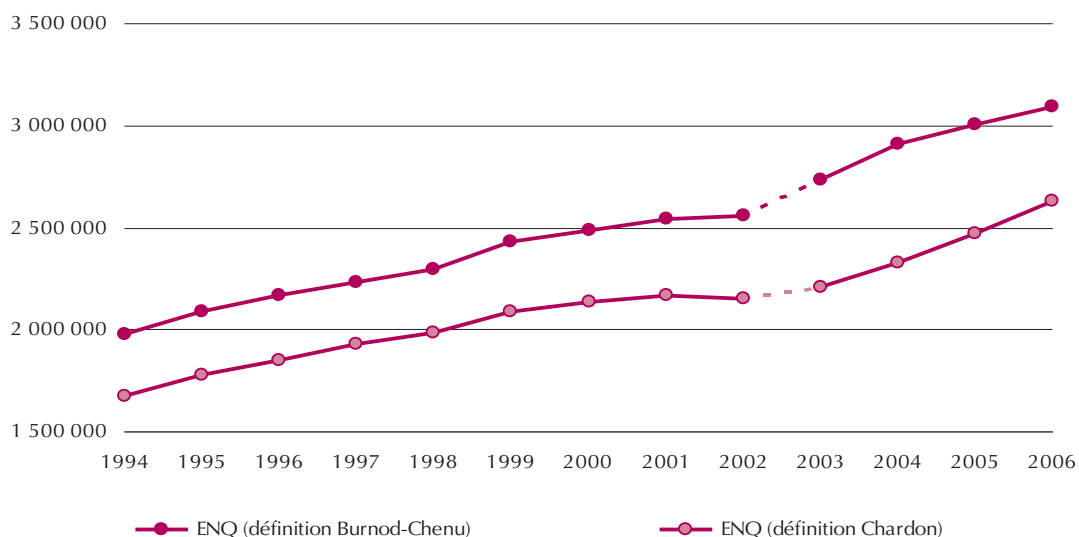
## Annexe 2

### Définition et mesure de l'emploi non qualifié dans les services

La description de la qualification de l'emploi est tributaire des nomenclatures utilisées dans les enquêtes. Dans les enquêtes emplois de l'Insee, les professions sont codées selon la nomenclature PCS (professions et catégories socioprofessionnelles). Cette dernière permet de distinguer les ouvriers qualifiés des ouvriers non qualifiés, mais ne permet pas de le faire pour les employés. Plusieurs travaux récents proposent une définition de la qualification chez les employés parmi lesquels ceux de Guillaume Burnod et Alain Chenu (2001) et ceux d'Olivier Chardon (2001). Succinctement, l'approche proposée par Burnod et Chenu repose principalement sur des critères de salaire horaire et d'âge de fin d'études, tandis que celle privilégiée par O. Chardon repose sur un critère de correspondance entre la spécialité de formation des personnes et la profession exercée. Le choix de l'une ou l'autre définition n'est pas neutre : la définition retenue par G. Burnod et A. Chenu aboutit à amplifier le volume des employés non qualifiés par rapport à celle de O. Chardon. Toutefois, si la définition affecte le niveau, elle ne joue pas sur les évolutions : la tendance à l'augmentation de l'emploi non qualifié se vérifie dans les deux cas (graphique 38).

Graphique 38

#### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYÉS NON QUALIFIÉS ENTRE 1994 ET 2006



Sources : Insee, enquêtes emploi – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).

En 2006, selon la définition qu'en donnent G. Burnod et A. Chenu, 62 % des employés travaillant dans les services sont non qualifiés (graphique 39). Le poids de l'emploi non qualifié dans l'ensemble de la catégorie employée varie cependant fortement d'un secteur à l'autre du tertiaire. Dans le secteur des « services personnels et domestiques », la quasi-totalité des employés sont non qualifiés (95 %). À l'opposé, dans le secteur des « activités de conseil aux entreprises », les employés non qualifiés sont l'exception (4 %). Entre ces deux extrêmes, la palette des possibles est large. Outre les « services personnels et domestiques », trois secteurs regroupent une proportion d'employés non qualifiés supérieure à la moyenne : il s'agit de « hôtels, cafés, restaurants » (93 %), du secteur du commerce de détail (85 %) et de celui de la santé et l'action sociale (68 %). En revanche, si l'on applique la définition de la qualification proposée par O. Chardon, les choses sont un peu différentes. Dans l'ensemble des services, les emplois non qualifiés ne représentent plus que 50 % de l'ensemble de la catégorie « employés », soit 12 points de moins que dans la définition précédente.

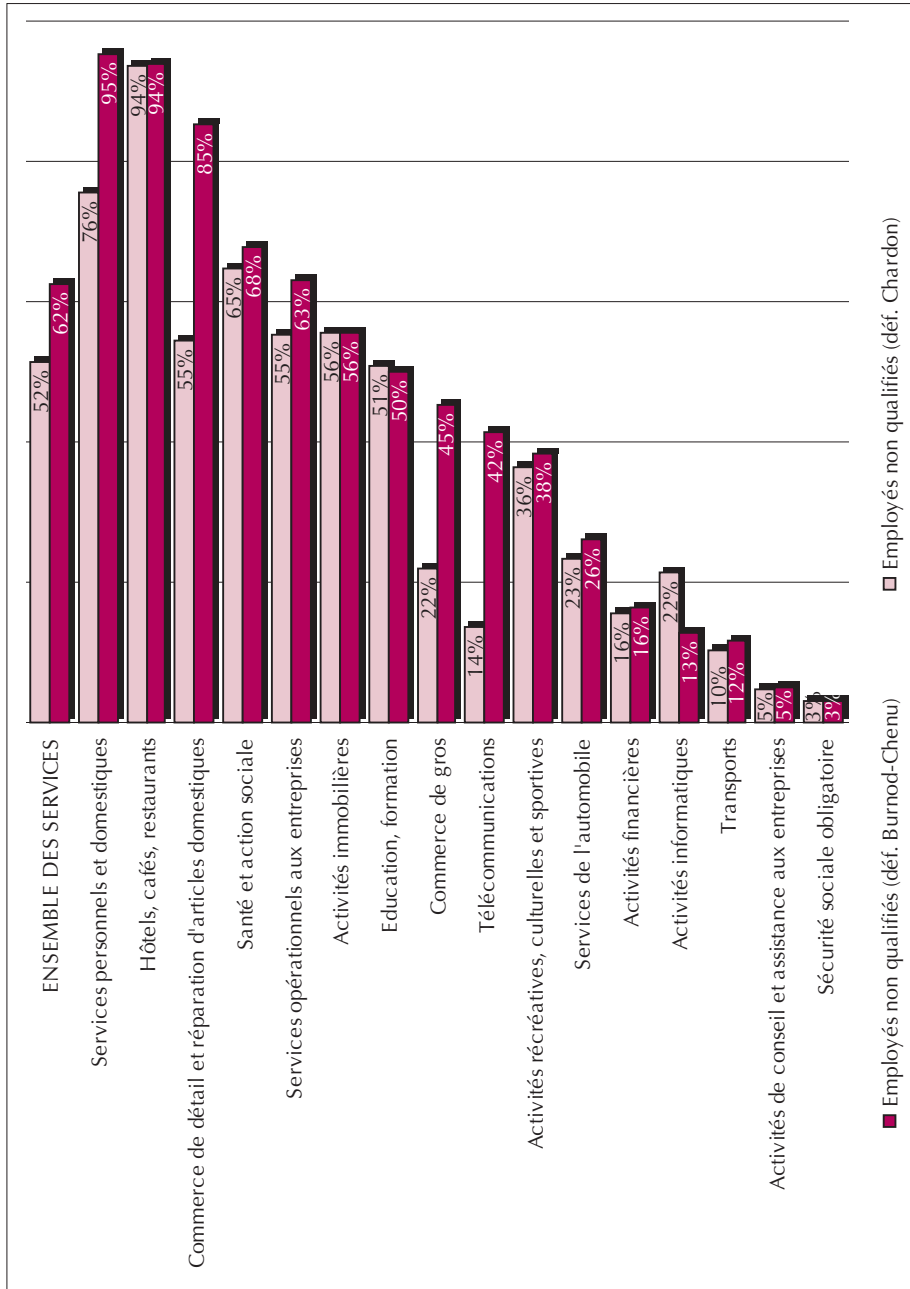
Dans le champ de l'emploi privé, trois différences notables entre les deux définitions contribuent à expliquer cet écart. D'abord, parmi les métiers de la vente, G. Burnod et A. Chenu considèrent les vendeurs « spécialisés » comme des employés non qualifiés alors qu'O. Chardon les range parmi les employés qualifiés. De même, les coiffeurs, manucures ou esthéticiennes salariés relèvent pour G. Burnod et A. Chenu de l'emploi non qualifié, alors que par définition, O. Chardon les considère comme qualifiés. Inversement, les standardistes, téléphonistes ainsi que les opérateurs de saisie, dactylos sont des employés qualifiés chez G. Burnod et A. Chenu et des employés non qualifiés chez O. Chardon.

De fait, la plupart des secteurs sont peu ou pas touchés par la différence de définition. Les écarts portent essentiellement sur les secteurs où les métiers de la vente sont significativement présents : le commerce de détail bien évidemment (où les employés non qualifiés ne représentent plus que 51 % de l'ensemble des employés du secteur), mais aussi commerce de gros (16 %) et télécommunications (8 %). Les « services personnels et domestiques » sont également affectés par la différence de définition et les employés non qualifiés n'y représentent plus que 76 %. Enfin, le secteur des activités informatiques voit le poids de ses employés non qualifiés augmenter de 11 points pour atteindre 20 %.



Graphique 39

**PART (EN %) DES EMPLOYÉS NON QUALIFIÉS PARMI L'ENSEMBLE EMPLOYÉ SELON LA DÉFINITION UTILISÉE EN 2006**



Sources : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la FP).

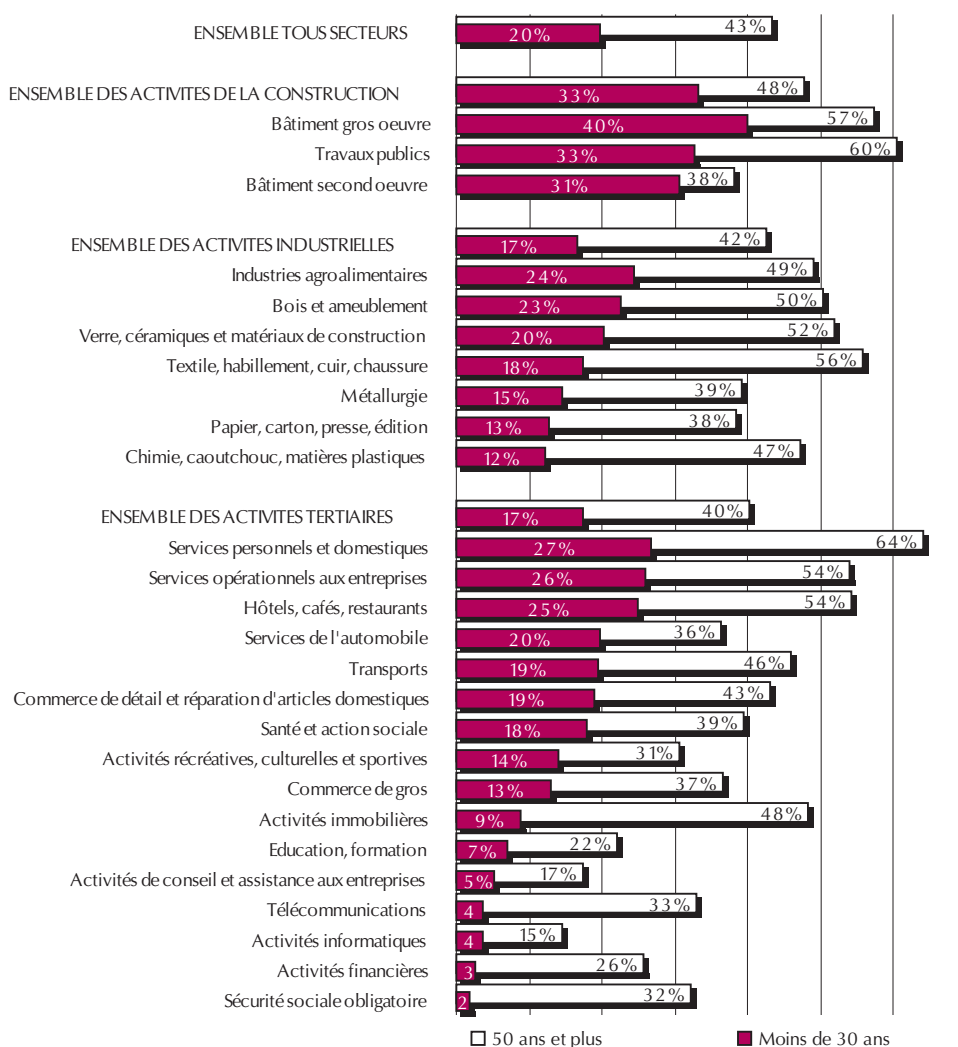
## Annexe 3

### Part des actifs occupés non diplômés parmi les jeunes et les seniors


Dans tous les secteurs, la part des jeunes actifs occupés non diplômés est inférieure à celle de leurs aînés. Sur l'ensemble des secteurs, le rapport entre seniors non diplômés et jeunes non diplômés est de 2,2 : en d'autres termes, pour un jeune actif occupé non diplômé, on a un peu plus de deux seniors également non diplômés. Ce même rapport est de 2,6 dans l'industrie, de 2,3 dans les services et seulement de 1,4 dans la construction.

Graphique 40

#### PART DES NON DIPLOMÉS PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2006



Sources : Insee, cumul des enquêtes emploi 2004 à 2006 – Exploitation : Céreq, PSB – Champ : PSB (hors salariés de la fonction publique).



C'est dans le secteur du second œuvre du bâtiment que l'écart entre la part des jeunes non diplômés et celle des seniors non diplômés est le plus faible : pour un jeune non diplômé on compte 1,2 senior. En revanche, dans les secteurs des activités financières ou des télécommunications ce rapport est proche de 1 à 10. Il explose littéralement dans le secteur de la sécurité sociale obligatoire, mais ce secteur se caractérise par une main-d'œuvre particulièrement âgée et ce rapport doit donc être interprété avec prudence.

## Annexe 4

### La nomenclature PSB Détail et correspondance avec les codes NAF\*

#### Les activités industrielles (NAF 10 à 41)

Secteurs PSB	sous-secteurs PSB
Industries agroalimentaires (NAF 15, 16)	industries des viandes (NAF 151) conserves, glaces, biscuits, pâtes, thé-café, etc. (NAF 153A-E-F, 155F, 158F-K-M-P-R-T-V) boulangeries, pâtisseries artisanales (NAF 158C-D)
Textile, habillement, cuir, chaussure (NAF 17 à 19, 247)	textile, y compris fibres synthétiques (NAF 17, 247) habillement, cuir, chaussure (NAF 18, 19)
Bois et ameublement (NAF 20, 361)	travail du bois (NAF 20) meubles (NAF 361)
Papier, carton, presse, édition (NAF 21, 22)	industrie du papier et du carton (NAF 21) édition (NAF 221, 223) imprimerie de labeur et industries graphiques (NAF 222C-E-G-J)
Chimie, caoutchouc, matières plastiques (NAF 241 à 246, 25)	chimie hors pharmacie (NAF 241, 242, 243, 244A, 245, 246) pharmacie (NAF 244C-D) caoutchouc (NAF 251) plasturgie (NAF 252)
Verre, céramiques et matériaux de construction – fabrication et extraction (NAF 14, 26)	matériaux pour la construction et l'industrie (NAF 141, 142, 143, 145, 262, 263, 264, 266, 267, 268) – hors ciments et chaux : 265
Métallurgie (NAF 27 à 35)	métallurgie et transformation des métaux (hors récupération) (NAF 27, 284 à 287) industries des équipements mécaniques (NAF 281 à 283, 291 à 296) industries des équipements électriques et électroniques (NAF 30, 311, 322, 331 à 333) industries des composants électriques et électroniques (NAF 312 à 316, 321) industrie automobile (NAF 34) construction navale, aéronautique et ferroviaire (NAF 35)

#### Les activités de la construction (NAF 45)

Secteurs PSB	sous-secteurs PSB
Construction (NAF 45)	travaux publics (NAF 451, 452C-D-E-F-N-P-R-U, 453H, 455) bâtiment gros œuvre (NAF 452A-B-T-V) bâtiment second œuvre (NAF 452J-K-L, 453A-C-E-F, 454)

\* La référence « Ensemble tous secteurs » regroupe les codes 01 à 95 de la NAF

## Les activités tertiaires (NAF 50 à 95)

Secteurs PSB	sous-secteurs PSB
Services de l'automobile (NAF 501, 502, 503B, 504, 505, 711, 743A, 804A)	<i>pas de sous-secteur</i>
Commerce de gros (NAF 503A, 511A-C-E-G-J-L-N-R-T, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 521A, 526H)	<p>commerce de gros de produits agricoles et alimentaires (hors centrales d'achat) (NAF 511A-N, 512, 513, 521A, 526H)</p> <p>grossistes de matériel électrique et électronique (NAF 514F, 516J, 518J-L)</p> <p>grossistes de matériel informatique et de bureau (NAF 516G, 518G-H)</p> <p>grossistes de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (NAF 511E, 515F)</p> <p>grossistes de fournitures et équipements divers pour l'industrie, le commerce et les services (NAF 516K-L, 518M-N)</p> <p>autres grossistes de biens de consommation non alimentaires (NAF 511J-L, 514A-C-D-H-J-L-N-Q-R-S)</p> <p>autres grossistes de produits intermédiaires non agricoles (NAF 503A, 511C-R-T, 515A-C-E-H-J-L-N-Q-Z, 517, 519)</p>
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques (NAF 511P-U, 521B-J, 522, 523, 524, 525, 526A-B-D-E-G, 527)	<p>grandes surfaces à prédominance alimentaire et centrales d'achat (NAF 511P-U, 521C-D-F)</p> <p>commerce alimentaire de proximité (NAF 521 B-E, 522, 526D)</p> <p>commerce de produits pharmaceutiques (NAF 523A)</p> <p>commerce de détail d'habillement (NAF 524A-C)</p> <p>commerce de meubles, équipement du foyer et bricolage (NAF 524H-J-P-U)</p> <p>commerce de détail non alimentaire divers (NAF 521J, 524F-N-Z, 525)</p>
Hôtels, cafés, restaurants (NAF 55)	<p>restauration collective (NAF 555A-C)</p> <p>restauration rapide (NAF 553B)</p> <p>hôtellerie-restauration de type traditionnel (NAF 551, 553A, 554, 555D)</p>
Transports (NAF 60 à 63)	<p>transports routiers de voyageurs (NAF 602A-B-E-G)</p> <p>transports routiers de marchandises (NAF 602L-M-N-P)</p> <p>manutention, entreposage, gestion, organisation de transport de fret (NAF 631, 632, 634)</p>
Télécommunications (NAF 642)	<i>pas de sous-secteur</i>
Activités financières (NAF 65 à 67)	<p>banques AFB (NAF 651C)</p> <p>banques mutualistes et Caisses d'épargne (NAF 651D-E)</p> <p>assurances (NAF 66)</p> <p>auxiliaires financiers et d'assurance (NAF 67)</p>
Activités immobilières (NAF 701 à 703)	<p>promotion, gestion immobilière (NAF 701, 703)</p> <p>location immobilière (NAF 702)</p>
Activités informatiques (NAF 72)	services et ingénierie informatiques (NAF 721, 722, 723, 724)

## Les activités tertiaires (NAF 50 à 95) (suite)

Secteur PSB	sous-secteur PSB
Autres activités de conseil et assistance aux entreprises (NAF 741, 742, 743B, 744)	activités juridiques (NAF 741A) activités comptables (NAF 741C) études de marché et conseil (NAF 741E-G) administration d'entreprises (NAF 741J) ingénierie, études techniques, essais (NAF 742C, 743B) publicité (NAF 744)
Services opérationnels aux entreprises (NAF 745 à 748)	travail temporaire – salariés permanents et en mission (NAF 745B) enquêtes et sécurité (NAF 746) activités de nettoyage (NAF 747) services divers aux entreprises (NAF 745A, 748)
Sécurité sociale obligatoire (NAF 753)	activités générales de sécurité sociale (NAF 753A)
Education, formation (NAF 801, 802, 803, 804C-D)	organismes de formation (NAF 804C-D)
Santé et action sociale (NAF 85)	activités hospitalières (NAF 851A) pratiques médicales (NAF 851C) hébergements sociaux (NAF 853A-B-C-D-E) aide à domicile (NAF 853J)
Activités récréatives, culturelles et sportives (NAF 92)	spectacle vivant (NAF 923A-B-D-J-K) activités audiovisuelles (NAF 921, 922) activités liées au sport (NAF 926)
Services personnels et domestiques (NAF 93, 95)	coiffure (NAF 930D)



Les Notes du  
**Céreq**

CENTRE D'ÉTUDES  
ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS

[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

10, place de la Joliette,  
BP 21321,  
13567 Marseille cedex 02  
Tél. 04 91 13 28 28  
Fax 04 91 13 28 80

Imprimé par le  
Céreq  
Marseille  
Dépôt légal  
3<sup>e</sup> trimestre 2008  
ISBN : 978-2-11-096920-0  
ISSN : 1764-4054

**Prix : 10 €**